

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°928 SEANCE DU VENDREDI 10 JUIN 2011

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla WANE l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Malle, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vialay, Vignier, Wane.

Excusés : M. Colin (pouvoir à M. Schmitz), M. Loison (pouvoir à M. Lebrun), M. Vandewalle (pouvoir à M. Lequiller).

Débat en présence de Monsieur le préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département

M. le Président accueille Monsieur Michel JAU, préfet des Yvelines, qui prend place à la tribune.

M. le PRÉSIDENT – Chers collègues, je suis heureux de vous voir aussi nombreux pour accueillir Monsieur Michel Jau, préfet des Yvelines, qui nous fait le plaisir, l'honneur et la fierté de venir pour la première fois devant nous.

Je tiens d'abord à lui dire toute l'admiration que je lui porte pour avoir endossé avec autant de facilité le costume de préfet des Yvelines. Arrivé en novembre dernier, il nous donne déjà l'impression d'occuper son poste depuis des années. C'est qu'il a su aller à la découverte du territoire et de ses élus. En votre nom à tous, je le remercie pour sa convivialité, son écoute attentive à nos questions, sa réactivité pour répondre aux problèmes que les conseillers généraux et les maires lui soumettent et qui sont aussi variés que l'est notre territoire. C'est un réel plaisir pour nous que de le voir représenter l'Etat dans ce grand et beau département, et un réel plaisir pour le président que je suis de travailler avec lui.

C'est avec le même plaisir que j'accueille pour la première fois plusieurs personnalités qui l'accompagnent : Monsieur Marc Chappuis, sous-préfet de Rambouillet, qui a succédé à Madame Francine Prym devenue préfète des Hautes-Alpes ; le colonel Armando De Oliveira, commandant du groupement de gendarmerie des Yvelines ; Jean-Marie Salanova, nouveau directeur départemental de la sécurité publique ; le colonel Secardin, qui succède au colonel de Kuyper à la direction du SDIS ; Madame Michèle Maxwell, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration. Quant à Michel Heuzé, je ne présente pas cet habitué de notre maison, mais j'indique qu'il a été nommé le 30 mai dernier sous-préfet de Forbach en Moselle et va donc nous quitter dès le 16 juin

prochain. Du moins avons-nous le plaisir de le voir assister une fois encore à une réunion de notre assemblée.

Je saisis aussi cette occasion pour dire à Claude Girault, secrétaire général, à Thierry Hegay et Philippe Court, sous-préfets et à Corinne Minot absente aujourd'hui, et sous-préfète à la ville combien j'ai plaisir à travailler avec eux. Avant-hier encore, nous avons tenu une importante réunion de travail sous l'égide de Monsieur le préfet avec les services du Département. Dans l'intérêt des Yvelinois, il est important et nous travaillions main dans la main avec les services de l'Etat pour améliorer leur quotidien.

Je ne sais ce que sera demain le Conseil général dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. Mais pour l'heure, notre collectivité de proximité permet vraiment aux maires et conseillers généraux de travailler en étroite collaboration avec les représentants de l'Etat. Je tiens à souligner solennellement la qualité de cette collaboration, qui est assez exceptionnelle.

De grands dossiers en cours vont modifier à court terme le visage de notre département, voire le transformer en profondeur. Je les rappelle brièvement.

C'est d'abord le projet du Grand Paris. Une de ses conséquences est la création de nouvelles gares à Versailles, Satory, Saint-Quentin Université et au technocentre. Ensuite, le plan Seine va amener une transformation radicale, avec notamment la plate-forme multimodale d'Achères, le port de Triel et celui de Limay qui sera conforté. Les Yvelines accueillent deux opérations d'intérêt national, dans lesquels l'Etat s'est fortement engagé, l'OIN de Seine aval et celle du plateau de Saclay. D'autres grands projets, très attendus dans notre département, portent sur les transports : Eole, la ligne à grande vitesse Paris-Normandie – récemment j'ai participé au comité de pilotage à la Région – les liaisons sur le plateau de Saclay grâce à un métro automatique entre Versailles et Orly.

Toutes ces grandes infrastructures vont bouleverser la vie quotidienne de nos concitoyens. Les décisions sont actées, mais il est difficile de les faire passer dans les faits. C'est pourquoi le Département a pris ses responsabilités, notamment en matière de transports routiers. Ainsi, pour le contournement de Montesson et Sartrouville, nous avons consacré à nous seuls cent millions d'euros afin d'engager rapidement une opération très attendue par la population locale. Mais je tiens aussi à souligner l'engagement de l'Etat dans des opérations sans précédent pour notre département par leur ampleur et par leur concomitance – sans oublier les opérations déjà en cours comme le tramway Viroflay-Vélizy-Châtillon, porté par la Région et les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Nous sommes donc conscients de vivre une période d'exception pour les Yvelines et je me félicite de l'étroite collaboration avec laquelle nous nous efforçons, vous et moi, de faire avancer ces dossiers.

M. Michel JAU, *préfet des Yvelines* – Permettez-moi, monsieur le président, de vous dire le plaisir qui est le mien, à titre personnel comme à titre professionnel, d'être devant l'assemblée départementale, accompagné des chefs des services de l'Etat, que vous avez nommés, et qui travaillent à mes côtés au quotidien pour le service public.

Croyez bien que je mesure toute la portée de ce rendez-vous. D'abord, dans bon nombre de départements, cette coutume républicaine qui veut que le préfet rende compte devant les élus n'est plus observée ; j'apprécie que dans les Yvelines la coutume soit maintenue. Ensuite, je le dis sincèrement, cette rencontre a, pour nous, fonctionnaires, un aspect émouvant. Nous nous connaissons bien et je connais la plupart des élus, nous nous réunissons à la préfecture, sur le terrain. Mais cette parution dans l'hémicycle de la démocratie locale a quelque chose de symbolique, que je ressens en cet instant, car collectivement et individuellement, vous êtes les élus et les représentants du peuple.

Sans entrer dans des considérations trop techniques, pour respecter la nature de l'exercice, je m'expliquerai sur les grands sujets qui sont l'objet d'un travail en commun riche y compris sur le plan personnel, et au-delà de la divergence des points de vue : celle-ci n'entrave en rien le dialogue

avec les collaborateurs de l'Etat, et, je tiens à le dire, le respect des droits de l'opposition aussi bien que ceux de la majorité. C'est de façon objective et impartiale que l'Etat collabore avec tous les élus.

Nous vous avons transmis un rapport détaillé sur les activités des services de l'Etat, que chacun peut consulter, et sur lequel vous allez m'interroger. Je concentrerai donc mon propos sur quatre grands thèmes : la sécurité, au sens large, qui est une mission régalienne ; les politiques économiques et sociales avec, au centre, la lutte pour l'emploi et contre le chômage dans laquelle nous sommes engagés ensemble ; les infrastructures, l'aménagement du territoire les transports, le logement, l'environnement ; enfin, en manière de clin d'œil, un point sur la situation des administrations de l'Etat dans le département - nos structures ont été réformées, fusionnées, restructurées et il importe que j'en dise quelques mots aux élus.

La sécurité, sous tous ces aspects, est une mission régalienne des services de l'Etat, la première sans doute, car, en démocratie, dans une société reposant sur les principes républicains, la première des libertés et le premier droit des citoyens est le premier devoir de l'Etat.

Dans les Yvelines, globalement, la situation est bonne. Pour la lutte contre la délinquance, 2010 a été une très bonne année. Au niveau national, la délinquance générale a diminué de 2,4 % ; dans les Yvelines, cette diminution a été de 7,1 % ; soit cinq points de mieux. Le pari, difficile, est de poursuivre la tendance en 2011 à partir de ces excellents résultats. Cette lutte est menée par les forces responsables du maintien de l'ordre, et j'ai à mes côtés de directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, et le colonel responsable des pompiers – leur rôle dans la sécurité ne porte pas essentiellement sur la délinquance, il est vrai – mais avec Alexandre Joly, nous étions cette nuit sur le terrain aux Mureaux pour participer à une première : un exercice conjoint entre les pompiers, la police et la gendarmerie sur la lutte contre les violences urbaines dans les quartiers. Cette lutte contre la délinquance est une préoccupation de chaque instant pour le préfet et les responsables des services. Elle est assurée avec un bon maillage de la zone urbaine et de la zone rurale par la police et la gendarmerie, avec des chefs compétents et expérimentés qui peuvent, dans ce département, donner toute la mesure de leur talent.

En 2010 donc, les résultats sont convaincants, mais nous avons relevé trois points plus faibles qui sont donc des priorités pour 2011. En premier lieu, les cambriolages restent bien trop nombreux que ce soit en zone urbaine, dans les appartements des gens partis au travail pour la journée, ou en zone rurale dans les résidences secondaires. Nous travaillons avec les élus sur cette délinquance complexe à appréhender parce que itinérante, qui nécessite de recourir à la vidéosurveillance afin de recueillir des informations et de surveiller les points de regroupement comme les gares.

Le deuxième point sur lequel les résultats sont plus fragiles est celui des agressions physiques dans les transports publics. Il est scandaleux qu'on ne puisse se rendre au travail en train ou en RER, voyager avec sa famille, envoyer ses enfants à l'école, sans une petite inquiétude. Sans dramatiser ni en rajouter dans la sécurité, il fallait, en fonction de chiffres pour 2010 qui n'étaient satisfaisants, mettre en place des solutions, avec la vidéosurveillance, les patrouilles de terrain, et même des forces mobiles comme les CRS qui patrouillent dans les wagons de la SNCF et de la RATP. Cette expérience qui n'a pas encore été menée dans toute la région, est très appréciée des voyageurs. Ils n'y voient nullement une façon de monter en épingle les problèmes de sécurité, au contraire : le dialogue avec les forces de l'ordre crée un sentiment de sécurité et réduit les risques. Les mesures prises sont certainement utiles, puisque les agressions physiques dans les transports sont en baisse depuis le début de l'année.

Le troisième point sur lequel nous devons parer à une situation dégradée est la sécurité routière. Chaque mort sur la route est une mort qu'on aurait pu éviter. En 2010, il y a eu moins d'accidents et moins de blessés, mais plus de tués sur les routes des Yvelines. La sécurité routière a été déclarée priorité nationale, et nous menons dans les Yvelines des opérations d'information, d'éducation, de prévention, de sensibilisation, mais aussi de contrôle et de sanction pour que tous, automobilistes, conducteurs de deux roues, voire piétons, aient un sursaut citoyen qui permette de

progresser sur la sécurité routière, grande cause nationale. Nous sommes passés de plus de 16 000 morts sur les routes il y a 25 ans à moins de 4 000 morts. Les progrès ont donc été considérables. Le Président de la République a fixé pour objectif de descendre à 3 000. Il faut s'en donner les moyens, dans notre département également.

Sur la sécurité, bien sûr, nous ne travaillons pas seuls, mais en liaison avec les communes et je rends hommage à ceux d'entre vous qui ont des mandats municipaux pour le dialogue quotidien entretenu avec les forces de l'ordre. Nous avons mis en place des structures utiles, comme les CLSPD. Sur 51 communes qui y sont astreintes, 47 l'ont déjà mis en place et il y a moins de deux semaines, nous en avons signé un avec le sénateur Gournac au Pecq. L'échange d'informations avec tous les services de l'Etat, l'inspecteur d'académie, les services de santé, ceux de la justice, de la ville, sont très utiles, non pour mener des opérations au coup à coup, mais pour agir dans la durée. Associer les élus à la poursuite des objectifs de sécurité a été un atout considérable. C'est la preuve que la collaboration est plus efficace qu'une attitude consistant à dire : c'est la responsabilité de l'Etat, je ne m'en occupe pas. Dans les Yvelines, on n'a pas cette attitude, mais on pratique la responsabilité. La sécurité est un des priorités de la République et votre aide est très appréciée, y compris par les forces de l'ordre sur le terrain.

La sécurité ne se résume pas à la lutte contre la délinquance. La préfecture a aussi un service de sécurité civile pour mettre en œuvre la prévention et le traitement des crises, qui ne sont que trop fréquentes. Fin 2010, un épisode neigeux a perturbé la vie du département plusieurs jours. Sur le plan national, nous avons subi la crise des hydrocarbures et nous pouvons avoir à affronter une crise sanitaire, la sécheresse, les inondations, les glissements de terrain, les risques industriels. Nous appliquons donc un certain nombre de procédures, comme les visites des établissements recevant du public, ainsi que des entreprises dangereuses de transport, de stockage ou de production industrielles. Six entreprises des Yvelines relèvent du classement Seveso O et sont suivies en permanence, avec une information des élus des communes concernées de façon à être prêts si l'accident survient. La prévention ne peut jamais être garantie à 100 %, mais nous avons le devoir de nous préparer. De façon générale, face à une population qui exprime son besoin d'être protégée, qu'il s'agisse de la délinquance ou de la sécurité civile, nous avons à assumer nos responsabilités.

Le deuxième thème que je veux aborder est celui des politiques économiques et sociales, donc de l'emploi, et finalement de la vie et du travail au quotidien dans notre département, ses entreprises et ses services. De même que la sécurité, l'emploi est une priorité au niveau national, et la bataille que nous menons ensemble contre le chômage est notre priorité au même titre que la bataille contre la délinquance.

Vous le savez comme moi car vous êtes sur le terrain au contact des chefs d'entreprise, en 2010 nous avons commencé à sortir de la crise. Tout n'est pas réglé, mais simplement on revient à la situation économique du département en 2008 avant la crise. C'est déjà un succès, qu'il faut conforter par de nouvelles actions. Les mesures prises en 2010 qui ont permis à notre tissu industriel de se réoxygéner doivent se poursuivre. Même si nous verrons ensuite que cela a pu être compliqué pour les communes, la première mesure qui a profité aux entreprises est la suppression de la taxe professionnelle, décidée par le Président de la République et mise en œuvre par le gouvernement. Pour faire venir des entreprises, l'une des premières mesures est de diminuer leurs charges fiscales. Ce n'est pas l'unique raison, mais c'est une mesure d'accompagnement très efficace. Ensuite, le plan de relance a permis, dans les Yvelines comme ailleurs, d'obtenir des crédits pour soutenir certaines filières et dans le cas des Yvelines, premier département de France pour la filière automobile, d'éviter à cette filière de perdre trop de temps malgré la crise de 2009-2010. Cela a permis également de préparer l'avenir en se tournant vers l'innovation et la recherche, domaine dans lequel je rends hommage à l'action du Conseil général, soit seul soit en partenariat avec l'Etat. Ces initiatives – pour la voiture propre, la voiture électrique – sont efficaces et aboutiront à des résultats assez rapidement. Le crédit impôt recherche a aussi été un atout. Globalement, qu'il s'agisse des grandes entreprises ou de leurs sous-traitants, des PME, le tissu industriel des Yvelines a réussi

globalement à se maintenir. Bien entendu, cela ne signifie pas que tout va bien, loin de là. Le Val de Seine reste une zone fragile, avec quelques points solides cependant. Cela nécessite des actions plus localisées pour faire venir des entreprises et développer l'employabilité des salariés. Je citerai encore le grand emprunt, sous la direction de Monsieur Ricol ; nous avons eu quelques déceptions, notamment dans le cadre des OIN, mais le travail continue. Il y a là 35 milliards qui ont un effet de levier considérable en amenant d'autres financements, pour soutenir des filières d'excellence et les grands projets du Département. S'y ajoute la médiation du crédit pour soutenir la trésorerie des entreprises et assurer leur survie ou leur développement et maintenir l'emploi. Je pense donc que nous pouvons être assez optimistes. Comme vous tous, je reçois des chefs d'entreprise qui me parlent de leurs projets qui vont du stockage à la haute technologie – les Yvelines comptent des fleurons de l'industrie française. Ainsi, Renault veut faire du centre de Guyancourt son grand pôle de développement national. Le siège social restera à Boulogne, mais le cœur de Renault battra dans les Yvelines, avec 15 000 emplois à la clé contre 6000 actuellement. La santé économique du département est meilleure. Il faut accompagner en évitant de pénaliser les points forts et en apportant un soutien aux points faibles. J'insiste sur le fait qu'on le doit à des politiques nationales mais aussi à celles mises en œuvre par le Département pour les accompagner ou par ses initiatives propres. Je me félicite de ce travail commun.

L'entreprise crée de la richesse, et surtout elle crée de l'emploi. Une entreprise accomplie ne se contente pas de dégager des bénéficiaires ; c'est une collectivité humaine, un capital mais aussi des hommes et des femmes au travail. L'emploi, je l'ai dit, est une priorité nationale sans cesse réaffirmée par le Président de la République et par le Premier ministre. Je ne fais que mentionner la panoplie de mesures prises au plan national : le contrat aidé, le contrat d'apprentissage, la formation professionnelle, la formation en alternance. Xavier Bertrand, ministre du Travail, est venu dans les Yvelines il y a peu pour vanter les mérites, reconnus, de l'alternance et de l'apprentissage. Deux jeunes sur trois qui suivent une formation en apprentissage trouvent un emploi durable à la sortie, quel que soit le niveau de la formation. Des jeunes dans des filières universitaires classiques ont plus de difficulté à la fin de leurs études, sauf certaines exceptions. Cette réalité doit changer le regard que nous portons encore, à la différence de l'Allemagne, sur l'apprentissage. Pour certains parents, il représente un échec. Au contraire, c'est une chance d'avoir un emploi respecté et durable. Il nous faut donc accompagner son développement par exemple, comme l'a annoncé le ministre, en donnant le statut d'étudiant aux jeunes en formation en alternance, en ouvrant la cité universitaire et le restaurant universitaire aux jeunes en apprentissage. En visitant les entreprises, comme récemment à Poissy avec le ministre de l'éducation, ou à Vélizy ou encore au centre de formation sur les parfums à Versailles, nous avons vu que les entreprises sont demandeuses également de ces formations efficaces. Ces jeunes, au lieu de sortir, sans diplôme et parfois sans formation, de l'enseignement supérieur, sont prêts à intégrer l'entreprise et leurs perspectives d'emploi sont bien meilleures. Pour en avoir rencontré, je veux souligner combien, par ailleurs, ces jeunes sont d'une maturité exceptionnelle.

Toute la gamme des mesures propres à soutenir l'entreprise et à rapprocher de l'emploi est donc utilisée dans les Yvelines et je remercie le Conseil général d'y participer de façon volontariste et efficace.

Mon troisième thème, les infrastructures, les transports, l'aménagement du territoire touche aux enjeux essentiels pour les Yvelines. Le Grand Paris est une chance à saisir. On peut critiquer en s'interrogeant sur les bénéficiaires, les coûts. Reste que c'est le projet pour la métropole de notre pays dans le demi-siècle à venir. Les Yvelines doivent donc s'exprimer d'une même voix, si possible, afin d'éviter la sclérose ou la transformation en une sorte de réserve, faute d'avoir les liaisons nécessaires. Or, à mes yeux, la situation n'est pas stabilisée. Nous en sommes encore au début de la mise en place des grands thèmes, OIN, pôles d'excellence, contrats de développement territorial, infrastructures de transport routières et ferroviaires, métro ; les maillons de la chaîne sont en train d'être dessinés mais n'ont pas une forme définitive. C'est dans cette phase qu'il faut se

mettre autour de la table pour faire avancer les intérêts du département des Yvelines. Il est en particulier nécessaire, et les services de l'Etat vous soutiennent de faire comprendre à nos partenaires, qui peuvent d'ailleurs être très amicaux, que si les Yvelines ont peut-être, et tant mieux, des soucis moins graves que d'autres, il ne faut pas donner aux autres ce dont les Yvelines ont besoin. Il faut aussi leur donner ce qui leur est nécessaire. Il faut donc expliquer sans relâche à des partenaires qui peut-être nous connaissent mal que le Château n'est pas Versailles et que Versailles n'est pas les Yvelines. Faire passer ce message n'est pas toujours simple et suppose une mobilisation de tous les instants pour que les Yvelines aient leur juste part de la solidarité nationale. Le Conseil général fait déjà beaucoup d'efforts, la Région doit intervenir et l'Etat vous accompagne.

Sur le Grand Paris, qui va définir votre avenir pour les 50 ans à venir, il ne faut pas rater le coche. Essayez de parler d'une même voix – vous êtes suffisamment proches pour le faire sur ces sujets – pour qu'on ne revienne pas sans arrêt sur le tracé de la A104 ou la localisation des gares à Versailles ou Saint-Quentin. Il faut énoncer un projet commun à l'ensemble des responsables politiques du Département. Mais j'ai bien conscience que je peux aussi balayer devant ma porte. Il faudrait que l'Etat parle aussi d'une seule voix, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas entre les ministères concernés, la préfecture de région, celle du département, certains services techniques, agences spécialisées et établissements publics : ce n'est pas simple non plus de notre côté. Vous comprenez donc bien que mon conseil de parler d'une voix unie n'est pas une critique mais un encouragement. Ces grands dossiers vont se concrétiser sur vingt ou trente ans. Prendre du retard parce qu'on ne s'accorde pas sur un tracé risque de faire perdre encore dix ans. C'est donc une de mes priorités pour 2011 que de chercher à coordonner l'ensemble des problématiques sur les transports, de sorte que l'on puisse se déplacer dans les Yvelines et vers les Yvelines de la façon la plus commode, avec le moins de bouchons et d'engorgements et que ce territoire reste attractif. Je rappelle enfin que les Yvelines sont aussi un espace rural avec une production agricole, des forêts et un environnement à protéger et que cette dimension doit être prise en compte dans l'aménagement du territoire.

Deux thèmes s'intègrent dans cette problématique générale. C'est d'abord la politique de la ville. Dans ce domaine, les Yvelines sont un département exemplaire, come je le constate à Mantes-la-Jolie, Sartrouville ou Trappes. L'Etat a fait de la solidarité avec les Yvelines une priorité. Sur les 12 milliards du premier plan national de rénovation urbaine, les Yvelines en ont 1,5 milliard. Les communes et intercommunalités ainsi que le Conseil général ont cofinancé et souvent le Conseil régional, l'ANRU et l'Etat. La politique de la ville a beaucoup évolué depuis vingt ou trente ans. On ne fait plus du logement, fût-il social, mais des lieux de vie et de relations humaines. Les quartiers, comme on les appelait il y a vingt ans, sont une partie d'une ville avec son centre comme ses quartiers en difficulté, avec des circulations, une osmose des populations. Désormais la politique de la Ville se fait par des interventions beaucoup plus fines : elle porte le logement, locatif et aussi l'accession à la propriété, la résidentialisation ; mais elle inclut aussi les équipements sportifs et culturels, l'environnement : les espaces verts ne sont plus un carré de pelouse, mais de grands parcs. Hier matin, à Mantes-la-Jolie j'ai été agréablement surpris de voir la transformation des bords de Seine avec les écoles de canoë-kayak, et il y a des exemples ailleurs. Je salue le partenariat sur la politique de la ville avec les collectivités locales qui ont travaillé ensemble pour mettre le maximum de crédits sur ces questions. Cet effort pour le mieux vivre ensemble a, la plupart du temps, permis de réduire les crédits liés à la lutte contre l'insécurité et la délinquance : comme par hasard, elle recule dans les quartiers rénovés. Tous sont donc gagnants. Corinne Minot passe beaucoup de temps sur le terrain et je sais que vous appréciez son action.

Sur un autre sujet essentiel, celui du logement, je crois pouvoir dire – en présence de Madame la ministre – que nous avons, dans les Yvelines appliqué toutes les dispositions gouvernementales avec un accent particulier sur le logement social. Les communes ont fait tous leurs efforts et l'Etat a accompagné le dispositif. Le Conseil général s'est engagé de façon extrêmement importante sur cette question du logement social ce qui fait que les Yvelines, qui souffraient d'un certain retard, sont en train d'adopter un rythme de croisière satisfaisant et même d'aller vers une certaine avance.

On ne peut donc qu'en être satisfait. Récemment, la plume de mon stylo s'est arrêtée sur les communes qui ont vraiment une grande carence au regard de l'application de la loi SRU : il y en a très peu, mais on va les aider. L'objectif de la loi n'est pas de faire payer des amendes aux communes, mais de les inciter à faire du logement social, sur des périodes de plusieurs années. Je voulais vous donner acte des efforts que vous avez faits. On assiste d'ailleurs à ce phénomène que certaines communes qui atteignaient 40 % ou 50 % de logements sociaux commencent à réduire ce taux. Mais je le dis amicalement aux élus : ne diminuez pas ce taux trop vite, car il est plus facile de descendre que de monter. Il en va de même pour le logement d'urgence et la territorialisation du logement. Avec le secrétaire d'Etat Benoist Apparu nous avons souvent des réunions de travail, et le département des Yvelines s'en sort bien.

Enfin, sans faire de nombrilisme, je dirai un mot de la situation des services de votre Etat dans votre département. Comme dans tout le pays, les administrations de l'Etat sont en mutation, en transformation, en restructuration. On vous a présenté l'an dernier la création des directions départementales interministérielles ; nous disposons aussi des unités départementales des grandes directions régionales. La préfecture de Région monte en puissance. Enfin la RGPP et les directives nationales d'organisation des préfectures et sous-préfectures s'appliquent à nous. Au-delà du travail quotidien que nous accomplissons à vos côtés, nous avons donc aussi à effectuer ce travail de remise en question en interne. Et bien entendu, tout changement d'organisation et de travail apporte son lot d'inquiétudes, d'interrogations légitimes de la part des fonctionnaires sur la nature de leur emploi, leur lieu d'affectation même alors que parfois ils s'enracinent. Tout cela crée un stress au travail qu'il ne faut ni dramatiser ni ignorer. Nous y travaillons à la préfecture avec les organisations syndicales et nous avançons bien – même si je fais parfois observer que s'il faut tenir compte du stress au travail, il faut savoir le relativiser par rapport au stress d'être sans travail. Nous essayons de voir quelles certitudes, quelles assurances nous pouvons apporter aux agents dans un mouvement qui se poursuit, car la réforme n'est pas achevée, afin qu'ils puissent consacrer leur énergie à leur tâche quotidienne.

On dit parfois qu'on diminue les missions des services de l'Etat. C'est un peu faux. Si certaines sont reprises par le Conseil général ou d'autres instances, on nous en confie de nouvelles. Il y a quelques jours je présidais une réunion avec certains d'entre vous sur les contraintes environnementales. C'est une avancée, mais c'est aussi une tâche de plus pour les élus et pour les services de l'Etat qui jouent dans ce domaine un rôle qu'ils n'avaient pas il y a cinq ou dix ans. D'autre part, je suis en train de vous rendre compte de l'activité des services de l'Etat : sachez que nous rendons de plus en plus compte de notre activité. J'ose à peine le dire, mais nous passons presque autant de temps à rendre compte de ce que nous faisons qu'à accomplir nos missions de base. Ne le prenez pas comme une critique : j'en comprends parfaitement le besoin et je donne le meilleur de moi-même pour le satisfaire. Mais on s'emploie ainsi à établir des performances, à les comparer d'une préfecture à l'autre, à mesurer dans quel délai on délivre un passeport etc : cela prend beaucoup de temps aux cadres. Dans un contexte de contrainte des finances publiques, il est normal de se lancer dans cet effort ; mais il ne faudrait pas que notre action s'y résume. La RGPP, ce n'est pas simplement la réduction des effectifs, c'est aussi la modernisation des services de l'Etat, qui doivent s'interroger sur leurs procédures, leurs calendriers, leurs contrôles, pour être plus efficaces et rendre un meilleur service à l'usager. La question des effectifs que je ne nie pas, doit faire l'objet d'une approche positive et non négative, dans la perspective de rendre un meilleur service public dans le respect nécessaire de l'usage des deniers publics – et qu'il paye à la collectivité locale, à l'Etat, voire à l'Europe, c'est toujours le même contribuable qui paye. La question des effectifs ne doit pas conduire à l'impuissance ou à la diminution de la qualité du service rendu, mais à une exigence d'améliorer nos procédures pour faire mieux.

Je tiens à dire que le réseau de l'Etat est solide dans les Yvelines. Il est en mutation, comme partout ; c'était indispensable que l'administration d'Etat se réforme elle aussi. La décentralisation a transformé les collectivités locales. Il n'y a aucune raison pour que l'Etat se tienne à l'écart de ce

mouvement. Des fonctionnaires à la longue carrière, comme j'en suis un, l'attendaient depuis longtemps et le font avec enthousiasme. Mais il faut évidemment agir de manière progressive, en manifestant du respect et de la considération pour les agents et pour les cadres. C'est ainsi seulement que l'on avancera. Cela étant, je ne cache pas qu'il y a encore des marges de progression s'agissant des procédures, de la réglementation, de l'accueil du public, encore un peu déficient dans certains secteurs, d'amélioration des délais, de suppression de contrôles redondants, en ayant bien à l'esprit qu'aller trop loin dans cette voie peut aussi créer d'autres difficultés, et enfin la dématérialisation des titres. J'ajoute que le réseau des sous-préfectures dans ce département ne changera pas. Je sais qu'elles sont appréciées et que l'action des trois sous-préfets d'arrondissement est reconnue.

Pour terminer, je veux affirmer devant cette assemblée que servir la République et représenter l'Etat est un honneur. Je le dis en mon nom propre, mais aussi au nom de mes collaborateurs, corps préfectoral inclus, des chefs de service, responsables administratifs de ce qu'on appelait il y a quelques années les services « extérieurs de l'Etat ». Permettez-moi aussi de dire, après six mois dans les Yvelines, que servir ici a une dimension particulière en raison de la très grande courtoisie, la très grande délicatesse de tous les élus du département et en particulier du Président qui assume ses responsabilités politiques au Conseil général avec une élégance qui est la marque de sa personnalité. Cette même élégance marque les relations avec les conseillers généraux, les parlementaires, les maires. Et je n'aurai garde d'oublier le monde de l'entreprise, les organismes consulaires, le monde de la culture, les associations. Grâce à ce respect mutuel, à cette confiance réciproque – il est vrai, monsieur le Président que nous partageons vos locaux, mais cette proximité au quotidien n'enlève rien à l'émotion que constitue une visite officielle à l'assemblée – nous poursuivons les mêmes buts dans un esprit de compagnonnage. Ainsi l'honneur de servir l'Etat devient, dans les Yvelines, un bonheur quotidien. Mettre en commun nos énergies, sans les gaspiller, nous permet d'être, ensemble, mieux à l'écoute de nos concitoyens pour mieux les servir.
(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT – Je disais en préambule avec quelle aisance M. le préfet a endossé son costume yvelinois : il vient de nous en donner la preuve.

Avant de passer aux questions, je veux saluer la qualité du travail effectué par Monsieur le préfet et Monsieur le secrétaire général sur la carte de l'intercommunalité. Ce travail, difficile en soi, l'était plus encore pour qui découvre un département. Vous l'avez fait avec le talent et la diplomatie qui sont les vôtres et nos collègues qui siègent à la commission départementale de coopération intercommunale peuvent en témoigner. Vous avez réussi un exploit, celui de fédérer ce qui ne pouvait parfois l'être que difficilement. Certes rien n'est parfait, vous l'avez dit. Il y aura d'autres étapes et le dialogue se poursuivra. Mais le résultat de cette première étape est déjà exceptionnel.

Enfin, je voudrais apporter un petit bémol à ce que vous avez dit de la santé de nos entreprises : nous avons une réelle inquiétude en ce qui concerne la redevance pour création de bureaux et l'augmentation de la taxe sur les bureaux existants. La modification du zonage en région parisienne est de nature à grever très lourdement l'installation des entreprises dans les Yvelines, malgré l'avantage que vous avez souligné qu'apporte la suppression de la taxe professionnelle. Deux de nos collègues y reviendront, mais c'est un souci que j'ai exprimé qu'il y a quelques jours lors de mon audition devant une commission de l'Assemblée nationale ; J'espère vraiment pouvoir compter sur votre aide afin d'obtenir une modification du texte de loi qui, en l'état actuel, pénaliserait lourdement les entreprises installées et celles qui voudraient venir s'installer dans les Yvelines.

J'invite maintenant les collègues inscrits à poser leurs questions en précisant que pour celles qui sont de nature très technique ou très locale, des compléments de réponse seront donnés par écrit.

J'appelle les orateurs par thème successif.

Intercommunalité

M. BRILLAULT – Monsieur le préfet, merci de vous prêter à cet échange. Poser la première question peut être un moyen de s'en débarrasser ou de souligner son importance. A vrai dire, tous les sujets que nous aborderons sont importants, et l'intercommunalité l'est pour nous tous. Les élus ici présents sont tous conscients de la nécessité d'une réforme des collectivités locales. La loi de fin 2010 en a fixé les règles. Je ne vous cache pas qu'elle inquiète un grand nombre d'entre vous, élus de villes qui appartiennent déjà à une intercommunalité et qui voient celle-ci modifiée, élus de villes qui n'en sont pas encore adhérentes et se posent la question d'y entrer. Par un courrier récent, vous avez engagé la mise en place de cette loi de façon relativement rapide et, avec la commission départementale, nous vous accompagnons.

En revanche, dans le cadre de cette séance, nous ne vous avons pas entendu sur la façon dont vous voyez les interactions entre les communes, les intercommunalités et le Conseil général, au moins pour les trois ans qui viennent.

M. DESJARDINS – Ma question est des plus courtes : Sur quels critères vous êtes-vous fondé pour accepter la communauté de communes Maisons-Laffitte-Mesnil-le-Roi ? (*Sourires*) Et, puisqu'on nous a demandé de poser des questions d'intérêt général et non seulement local, pensez-vous que ce soit un bon exemple ?

M. ESNOL – Monsieur le préfet, ma question rejoint celle de Joël Desjardins.

Je tiens d'abord à saluer le travail fait avec le services de l'État et plus précisément, en ce qui me concerne, avec le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, que je salue pour sa disponibilité et pour l'agrément qu'il y a à traiter avec lui au quotidien de sujets parfois très difficiles – je pense aux grandes infrastructures comme la A 104, aux nuisances aériennes, aux problèmes d'aménagement de la plate-forme multimodale et du port d'Achères, qui vont engager l'avenir de notre territoire.

Sur l'intercommunalité, je m'exprime au nom de mes collègues du groupe des élus de gauche et, de manière générale, au nom des élus socialistes et républicains des Yvelines, puisque je préside la fédération. L'exercice était difficile, certes. Mais nous avons été relativement surpris du résultat, c'est-à-dire le schéma départemental de l'intercommunalité que vous avez proposé. Nous nous sommes interrogés sur la cohérence, voire la pertinence des critères qui ont été utilisés pour procéder à ce découpage.

Je ne reviens pas sur la communauté de communes de Maisons-Laffitte-Mesnil-le-Roi, que le maire de Rambouillet a qualifiée de « principauté de Maisons-Laffitte ». On pourrait de même évoquer la principauté de Maurepas et Coignières. Ces découpages laissent songeur, comme celui de la communauté Plaines et Forêts avec la communauté de communes des étangs, assez surdimensionnée. Quel est l'intérêt réel des populations à se trouver dans une intercommunalité couvrant un tel territoire ? Mais on peut comprendre ce que représente dans le secteur le royaume de Rambouillet, sous l'autorité du président du Sénat. De la même manière, on peut se demander quelle est la cohérence entre des découpages faits au nom de la nécessité d'avoir des unités de taille importante, d'environ 200 000 habitants, comme c'est le cas autour des Versailles et pour la boucle de la Seine, et des intercommunalités dont le poids démographique est ridicule. On s'interroge sur la pertinence des critères quand on constate que les OIN ne semblent pas avoir la moindre influence sur le découpage intercommunal. Tantôt on explique à certaines communes qu'elles doivent rester sur le territoire de l'OIN, tantôt on explique à d'autres comme Poissy, Achères et Conflans, soit quand même 100 000 habitants que le fait qu'elles soient situées sur le territoire de la même OIN n'a aucune importance et qu'on peut les obliger à aller vers des communes qui n'en font pas partie et dont le bassin de vie n'a rien à voir avec le leur : tout cela est incohérent avec le discours de l'Etat depuis une dizaine d'années, discours corroboré à chaque fois par les présidents successifs du Conseil général.

De quelle manière, donc, les décisions ont-elles été prises ? Pourquoi certaines intercommunalités peuvent-elles se créer avec 25 000 ou 40 000 habitants, et pourquoi empêche-t-on certaines de se créer avec 100 000 habitants, en forçant les communes à se regrouper avec d'autres avec lesquelles elles n'ont pas l'intention de le faire ? J'y insiste car dans ce domaine plus encore que dans d'autres, si l'on ne respecte pas la volonté des communes et de leurs élus, il sera extrêmement difficile de faire fonctionner les choses. J'ai assez d'expérience d' élu local pour dire que je ne crois pas que des structures intercommunales ou syndicales puissent fonctionner sérieusement si les gens n'ont pas envie de travailler ensemble. Il faut respecter au moins cela et je ne comprends pas pourquoi on le respecte à certains endroits...

M. le PRESIDENT – Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une plaidoirie, mais seulement d'une question !

M. ESNOL – Je la résume : il sera très difficile de mettre tout cela en œuvre si l'Etat persiste à imposer aux communes des choix dont elles ne veulent pas.

M. LE PREFET – J'ai bien noté l'ensemble des interrogations sur l'intercommunalité et j'apporte les éléments d'information que je peux apporter aujourd'hui, en précisant, sans ironie aucune, que nous ne sommes pas en formation de commission départementale de la coopération intercommunale, mais au Conseil général.

Je ne reviens pas sur les critères fixés par la loi, vous les connaissez : plus de commune isolée, pas de regroupement de moins de 5 000 habitants, réduction du nombre des syndicats à chaque fois que possible, couverture de l'ensemble du territoire départemental. Mener un dialogue approfondi ne signifie pas être une simple caisse de résonance des positions des uns et des autres. Le rôle de l'Etat était de faire des propositions. Je peux vous dire que nous connaissons par cœur la loi du 16 décembre 2010 et que nous avons passé des centaines, sinon des milliers d'heures à travailler avec vous et les élus communaux. Arrive un moment où il faut trancher, arbitrer, faire une proposition. Mais le dialogue n'est pas interrompu, il se poursuit. Depuis que nous vous avons envoyé cette proposition de schéma, les communes ont commencé à délibérer. Celles qui ne le feront pas dans un délai de trois mois seront réputées avoir émis un avis favorable. Il y aura ensuite quatre mois pendant lesquels la CDCI pourra se réunir avec tous les élus concernés et faire des propositions de modification du projet. Je ne suis absolument pas hostile à améliorer le projet, si on peut le faire avec des éléments nouveaux, des prises de position des communes différentes de celles qu'elles ont exprimées lorsque je les ai rencontrés il y a quelques mois, si le départ d'une commune a des conséquences en dominos sur ses voisines ; prenons tout cela en compte. Exprimez-vous, transmettez cela à la CDCI. Je suis certain que toutes les propositions de bons sens faites par les élus dans un esprit responsable trouveront facilement une majorité des deux tiers. Il suffira d'en discuter entre nous et de se mettre d'accord.

Vous citez un certain nombre de cas. Un des objectifs de la loi est de dresser un schéma qui, à défaut de faire un consensus total, réunisse le plus de points de vue possible. On ne peut pas donner raison à tout le monde alors que, même au terme du dialogue, des positions restent contradictoires. Même si je voulais faire plaisir à son maire, je ne peux pas laisser une commune enclavée, tout simplement parce que je représente la loi et que la loi dit que ce n'est pas possible. Je le répète, rien n'est figé, tout est en évolution permanente. L'idéal est d'avoir un projet départemental agréé au 31 décembre 2011, même s'il pourra encore être modifié en 2012 et jusqu'en juin 2013. Vous avez de nombreux mois pour discuter entre maires et voir si vous voulez faire évoluer ce projet sur un certain nombre de points je ne serra pas du tout choqué qu'une évolution ait lieu dans votre commune, Monsieur Esnol, si vous nous démontrez qu'une autre solution est possible. Pour ma part, j'ai estimé il y a un mois que je ne pouvais pas faire mieux que ce projet que je vous ai présenté. J'ai pris mes responsabilités en proposant ce schéma dont je sais qu'il n'est pas tout à fait conforme à ce que veulent un certain nombre d'élus. Encore une fois, discutez-en, améliorez le projet et venez à la

CDCI dans quelques mois dire qu'à plusieurs maires, vous avez un projet meilleur. Je serai content de l'apprendre, je vous soutiendrai, comme d'autres.

Enfin, le législateur dans sa sagesse a voulu éviter les blocages et les ruptures. Il peut donc y avoir des évolutions à deux vitesses. Après le dialogue initial, il pourra se poursuivre dans les communautés de communes. Si certains ont alors le sentiment qu'elles peuvent évoluer, pourquoi pas. Maisons-Laffitte-Mesnil-le-Roi par exemple pourraient évoluer vers un élargissement de part et d'autre. Cela étant, il y a une logique au regroupement de ces deux communes : le bassin de vie, l'activité économique, les limites naturelles de la forêt d'un côté et de la rivièrre de l'autre. On peut en discuter à l'infini, pour ces deux communes, pour Limay dans le Mantois, pour Maurepas et Coignières, pour Les Clayes-Plaisir-Villepreux. Certaines solutions peuvent être intermédiaires et vous pourrez y revenir autant que vous le voudrez pour faire évoluer ces situations vers des agglomérations plus grandes. Cela étant, la course au gigantisme n'est pas la bonne solution en matière d'intercommunalité. On s'aperçoit que les économies grâce à la mutualisation diminuent un peu quand la population augmente. Je ne prétends pas que *small is beautiful*, mais il faut conserver un certain équilibre. Ce qui importe, comme l'a dit Monsieur Esnol, c'est l'envie de vivre ensemble. Nous avons élaboré ce schéma ensemble. Je pense pouvoir dire sans vanité particulière que pour l'essentiel, le schéma recueille un assez large assentiment. Ce n'est pas le cas dans tous les départements. Toutes les améliorations que vous voudrez apporter pourront l'être dans le respect de la loi. En tant que président de la CDCI, j'enregistre les positions des uns et des autres. Je n'ai pas à me prononcer. Seule la CDCI est dorénavant compétente pour le faire. Mais nous ne sommes pas pris par l'urgence : ce qui est dit aujourd'hui peut encore évoluer dans les mois à venir. Donnez-vous le temps d'y réfléchir, d'en parler entre vous. Les Yvelines étaient un des départements qui avaient le plus de chemin à parcourir car la moitié des communes et de la population ne faisaient pas partie d'une intercommunalité, contre 80% à 95 % ailleurs. Voyez le chemin déjà parcouru avec ce schéma. Si des améliorations restent possibles, je serai le premier à m'en réjouir et je serai à vos côtés. Si vous avez besoin des services de l'Etat, y compris dans cette nouvelle période, les sous-préfets, le secrétaire général, moi-même sommes à votre disposition.

Le Conseil général lui aussi va évoluer. On parle de la perte de la compétence générale et il y aura la création du conseiller territorial. Cela n'empêchera pas le Conseil général d'intervenir avec ses moyens dans les domaines qui restent les siens. Mais je pense que les liens très forts entre le Conseil général et les intercommunalités vont se renforcer car elles constitueront pour lui des partenaires économiques solides sur les projets d'aménagement. Ce seront des structures qui ne feront que s'améliorer, se solidifier, et des partenaires dignes de ce nom.

M. le PRÉSIDENT – Je vous remercie. C'était vraiment là une question d'actualité. Le chemin parcouru est effectivement considérable car nous étions pratiquement la lanterne rouge des départements français pour l'intercommunalité avec moins de la moitié de communes regroupées. Cette première étape va aboutir à une carte qui permettra d'en engager une seconde : ceux qui se trouveront dans de trop petites intercommunalités pourront apprendre à vivre ensemble avant de proposer de nouvelles évolutions.

M. LE PREFET – Merci de votre aide.

Fiscalité

M. le PRÉSIDENT – M. Saint-Amaux va poser sa question qui concerne les finances locales, et Messieurs Deligné et Solignac enchaîneront sur la fiscalité des entreprises.

M. SAINT-AMAUX – Monsieur le préfet, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur les bénéfices que les entreprises vont tirer de la suppression de la taxe professionnelle, et surtout sur les conséquences sur l'emploi.

M. LE PREFET – Vous pensez qu'elles préféreraient payer plus d'impôt ?

M. SAINT-AMAUX – La vérité, c'est que pour l'instant je ne vois pas plus d'entreprises venir dans la zone de Limay que quand il y avait une taxe professionnelle.

Mais tel n'était pas mon propos. Je voulais surtout intervenir sur la baisse de recettes pour les communes et intercommunalités. Les recettes n'augmenteront pas, mais elles ne baisseront pas, nous a-t-on dit. L'administration nous a fait parvenir le montant de ce que nous devons percevoir chaque année pendant cinq ans. Mais elle n'a pas mandaté les sommes en entier. Nous recevrons sûrement le reste plus tard. Seulement, les communes sont tellement justes sur le plan financier que ces sommes leur manquent, et elles leur manquent aussi pour assurer une visibilité financière permettant d'entreprendre des travaux ou simplement d'assurer le bon fonctionnement des communes.

On compte beaucoup sur les intercommunalités pour faire des économies. Mais je reprends votre exemple des passeports : vous comptez les délais pour les faire. Seulement, ce sont les communes et intercommunalités qui les font désormais, pas vs services. L'Etat confie de plus en plus de responsabilités aux intercommunalités. Leur assemblée nationale se pose des questions et a bien dit que si l'on continue dans cette voie, on va vers une augmentation des impôts et une diminution des investissements, donc des emplois. Peut-être faut-il que l'Etat envisage une autre fiscalité si l'on ne veut pas que, assez vite, les communes et les intercommunalités se retrouvent en difficulté.

M. DELIGNE – Monsieur le préfet, l'article 31 de la loi de finances rectificative pour 2010 dispose que, pour financer une partie du budget colossal du Grand Paris – plus de 30 milliards d'euros – le régime de redevance bureaux est profondément modifié. Les conséquences en sont très importantes pour une grande partie des Yvelines, située dans l'unité urbaine de Paris. Certaines modifications portent sur trois points majeurs. D'abord, désormais les locaux commerciaux et de stockage sont taxés. Ensuite, les zones d'application du régime sont redécoupées. Les cartes ne sont toutefois pas fixées et j'espère qu'on pourra les modifier. Enfin, il ya des augmentations brutales des tarifs.

Dans nombre de communes des Yvelines, la redevance pour création de bureaux passe de 61 euros à 214 euros, soit une augmentation de 251 %. Dans beaucoup de communes des Hauts-de-Seine, la hausse n'est pas aussi forte. Quant à la taxe annuelle sur les bureaux, locaux commerciaux et de stockage, elle passera de 3,2 euros au mètre carré à 9,43 euros, soit une augmentation de 195 %.

Comme maire et conseiller général, je peux en témoigner : de très nombreuses sociétés réfléchissent désormais à un report de certains projets d'investissement, y compris sur des territoires couverts par un OIN, ou pensent les réaliser sur d'autres territoires.

Mes collègues et moi-même n'avons jamais été opposés, au contraire, à ce que les entreprises apportent une juste participation au financement des infrastructures de la collectivité, dont elles bénéficient par ailleurs. Cependant, une augmentation brutale de ces taxes et redevances ne risque-t-elle pas de provoquer les effets inverses à ceux que l'on recherchait initialement avec le projet du Grand Paris ?

M. SOLIGNAC – Le projet du Grand Paris a effectivement modifié en profondeur la fiscalité sur les entreprises qui souhaitent s'installer dans les Yvelines, qui désormais ont un problème d'égalité et d'attractivité fiscales par rapport aux départements limitrophes comme l'Eure et l'Eure-et-Loir. Je prends l'exemple d'une grande entreprise qui discute actuellement de l'implantation de son siège avec la mairie de Saint-Germain-en-Laye. Avec la nouvelle fiscalité, elle devra donc, si elle choisit les Yvelines plutôt que Dreux ou Evreux, acquitter une redevance pour la création de bureaux, la taxe sur les bureaux fortement revalorisée et une taxe spéciale d'équipement majorée.

L'entreprise, dont la surface de bureaux dépasse 14 000 mètres carrés, nous a fait savoir que le coût de son installation chez nous est majoré de 3 millions au titre de la redevance sur la création de bureaux, qui, comme vient de le dire François Deligné, a augmenté de 251 %. La grande majorité des communes yvelinoises sont désormais classées en zone 2.

Par ailleurs, le coût de fonctionnement de l'entreprise est alourdi de 130 000 euros par an à cause de la taxe sur les bureaux, et alors même qu'on ne connaît pas les conséquences précises de l'augmentation de la taxe spéciale d'équipement, mais seulement son produit qui sera de 117 millions.

Cette fiscalité additionnelle augmente alors que le tracé du nouveau métro automatique du Grand Paris, qui passera dans les Hauts-de-Seine, ne sera pas un élément décisif pour une implantation dans les Yvelines.

Dès lors, monsieur le préfet, pouvez-vous m'éclairer sur les mesures à l'étude pour corriger ce coup porté à l'attractivité du département des Yvelines ?

M. LE PREFET – Concernant la péréquation suite à la suppression de la taxe professionnelle, Monsieur Saint-Amaux, le principe qui a été adopté était bien d'accorder une équivalence de dotation au produit de la taxe que ne percevaient plus les communes. Le premier chiffre donné par les services fiscaux est celui des états fiscaux sur le moment, sans prendre en compte la péréquation qui s'appliquera en fin de procédure. Il y a donc là un décalage. J'en ai parlé avec la trésorerie. C'est dans le courant du deuxième semestre 2011 qu'aura lieu la régularisation permettant à chacun de retrouver son niveau normal avec la péréquation financière. J'ai conscience que cela a pu gêner l'établissement des budgets locaux, mais cette régularisation est bien prévue.

De façon plus générale, l'effort contre l'endettement et le déséquilibre budgétaire doit être réparti entre toutes les administrations publiques, l'Etat certes, mais aussi les structures hospitalières et les collectivités locales. Dans la situation financière qui est la nôtre, il n'est pas possible que l'Etat fasse des efforts pour réduire les déficits et que de leur côté les collectivités territoriales continuent à vivre comme si de rien n'était. N'y voyez pas une critique : je ne dis nullement que c'est le cas dans ce département. Simplement, l'effort doit être fait aussi bien par les uns que par les autres.

Les collectivités ont des missions nouvelles. Je connais le débat sur l'inadéquation des compensations, par exemple pour la charge de délivrer les passeports. Mais des discussions sont en cours, cela va évoluer et peu à peu les choses rentreront dans l'ordre. Mais si l'on parle des rentrées des communes, en dehors des diminutions, il ne faudrait pas « oublier » le remboursement anticipé de la part du FCTVA qui leur a apporté pas mal d'argent.

S'agissant de la taxe sur les bureaux, la discussion est en cours. Je ne peux vous apporter aujourd'hui les apaisements que vous souhaitez, mais le gouvernement est saisi de cette question. On peut imaginer des amendements à la loi de finances rectificative, des interventions de parlementaires. Il faudrait en saisir ceux des Yvelines.

M. le PRESIDENT – Notre collègue, conseiller général, Yves Vandewalle, défend aujourd'hui même à l'Assemblée nationale son amendement à la loi de finances rectificative pour 2011 qui tend à obtenir au moins un lissage de l'augmentation.

M. LE PREFET – Le sujet est en débat et on a conscience que cela peut être un frein à l'arrivée d'entreprises. Je connais le cas de Saint-Germain que vous avez cité. Tout ce que les parlementaires pourront faire, avec un lissage dans le temps ou une réduction des taxes dans les trois premières années, sera important. Cela dit, il ne faut pas voir la question que sous cet aspect. L'attractivité des territoires est une notion plus générale qui ne se limite pas à l'aspect fiscal. Je ne nie pas que ce facteur soit important dans la stratégie des dirigeants d'entreprise. Mais la proximité immédiate de Paris et l'attractivité supplémentaire qu'apportera le Grand Paris, qu'on soit plus ou moins satisfait localement des projets d'équipements de transports qui ne sont pas encore arrêtés, tout cela va

apporter un énorme plus au Département dans les années qui viennent. Il disposera donc d'atouts nouveaux et considérables, face à des inconvénients dont on va essayer de réduire la portée ou d'obtenir un lissage dans le temps, de sorte que l'équilibre se fasse à l'avantage des Yvelines non à son détriment. Il y a là un vaste sujet dont nous n'avons pas fini de parler. En attendant, il faut agir au coup par coup. Par exemple s'agissant de l'entreprise que vous mentionnez, Monsieur Solignac, il faut voir comment la commune peut favoriser son installation, la question du terrain, de la voirie, des relations avec Pôle emploi pour les recrutements et les formations anticipées. Il y a la question fiscale, mais surtout l'attractivité globale d'un territoire et sur ce plan, les Yvelines ont de gros atouts.

Transports

M. JOLY – Nos collectivités ont à relever le défi du logement en Ile-de-France et elles s'y attèlent avec détermination. Mais il convient de le faire dans un équilibre entre la création de logements et l'offre de transports adaptés aux populations, pour les accueillir de façon décente.

Ces derniers mois, la mobilisation autour de la loi sur le Grand Paris a permis de mettre l'accent sur les transports. Mais sommes-nous tous égaux dans cette mobilisation ? La boucle de Seine, qui est en train d'élaborer son SCOT, cherche en ce moment à résoudre cette difficile équation du logement et du transport, mais se trouve face à une inconnue majeure en ce qui concerne les infrastructures de transports. Dans les quatre cantons de cette zone, on a fait des efforts significatifs pour développer le logement, alors même que le coût des surcharges foncières croît de façon exponentielle. Mais les communes sont très pénalisées par le fait que, finalement, aucun de tous les projets de grande envergure ne les dessert. La tangentielle nord est attendue depuis des années, le tramway T2 s'arrête à Bezons, Eole traverse le secteur sans s'y arrêter, et dans le cadre du Grand Paris, aucune liaison ne franchira la Seine pour venir jusque là.

Comment dès lors développer l'offre de logements, avec des transports en commun déjà saturés, et une population qui peine chaque jour pour aller travailler ? Comment lui expliquer que, à quelques kilomètres de Paris, elle ne sera pas desservie par un projet de transport destiné à une population qui habite plus loin en Ile-de-France ? Dans quelle mesure pouvons-nous encore espérer être écoutés dans ce domaine ? Récemment, la concertation sur Eole nous a servi à exprimer notre malaise, mais cela n'a nullement conduit à amender le projet en conséquence.

Dans ces conditions, sur quelles hypothèses fiables, dans un cadre contractuel, pouvons-nous appuyer pour établir notre projet de territoire ? Au vu du passé récent, il est difficile de n'avoir, pour rassurer les populations, que des promesses sur des projets à long terme comme le LNPN, sur lequel le débat public n'est pas encore ouvert – et quand il se sera, on sait combien il est difficile d'être entendu dans ce cadre.

Monsieur le préfet, merci de l'aide que vous pourrez nous apporter.

M. LE PREFET – Transports, logement, et emploi, forment une question globale. Il est vrai que dans le territoire dont vous parlez se posent plusieurs difficultés. Je l'ai dit, sur les transports, les discussions sont encore en cours, le débat public a lieu. Je le répète, il faut être très attentif à ne pas se contredire entre élus sur la question des tracés. Lorsqu'une décision générale semble se dessiner sur un tracé, il est toujours un peu difficile de le remettre en cause. Dans le cadre du Grand Paris, il faut s'exprimer d'une voix unique pour avancer sur la question des transports.

Quant au logement, les Yvelines en ont besoin, y compris pour faire venir des entreprises. On évoque comme facteur la formation, mais si l'on peut faire venir des salariés habitant près de leur lieu de travail, non seulement cela rend service aux salariés qui ont moins de fatigue et peuvent utiliser les équipements locaux comme les crèches mais cela allège les déplacements et soulage un peu des transports et une voirie engorgés : le logement est donc aussi un facteur de l'aménagement du territoire et même du développement durable.

Si logement, transport, emploi doivent se combiner pour l'avenir, dans le présent nous devons faire un gros effort ensemble pour améliorer l'offre de transports existants, ne serait-ce qu'en améliorant la régularité des trains et le confort des voyageurs avec des cadences supérieures de trains, de RER, de bus. Nous avons prévu avec le président du Conseil général, de rencontrer les dirigeants de la SNCF et de la RATP pour voir comment, en attendant la construction des grandes infrastructures annoncées, on peut améliorer celles qui fonctionnent. Je suis toujours un peu choqué quand j'entends les irrégularités d'horaires sur la ligne Mantes-Saint-Lazare, ou quand j'apprends qu'il y a des incidents en gare de Rambouillet parce qu'il n'y a pas assez de voitures pour embarquer tous les voyageurs vers Paris. Enfin, il y a la sécurité des voyageurs. A tout cela, nous travaillons.

Environnement

M. le PRESIDENT – Ismaïla Wane renonce à poser sa question, qui concernait l'écotaxe poids lourds, ayant déjà obtenu une réponse satisfaisante.

M. BARTH – La modification des couloirs aériens d'approche vers Orly a été élaborée sans aucune concertation. Nous avons eu la surprise de voir ouvrir un jour une enquête publique sans que personne n'en ait jamais parlé auparavant. Les rares réunions qui ont eu lieu ont tourné à la grand-messe dans laquelle nous étions priés d'écouter ce que nous disaient des techniciens s'adressant à des imbéciles qui ne connaissent rien – en l'occurrence nous. Or ces modifications de couloirs aériens vont entraîner de nouvelles nuisances pour les populations. Loin d'être réglé, le problème ne fait que s'étendre à d'autres territoires. Pourtant des solutions existent, des contre-propositions ont été élaborées par un collège d'experts et avalisées par l'ACNUSA, l'autorité de contrôle des nuisances aériennes. Elles ont été balayées d'un revers de main par la DGAC, qui est sous l'autorité du ministre des transports. Le territoire de la Confluence vit la même situation, à cause, dans ce cas, des atterrissages à Roissy.

Monsieur le préfet, pouvez-vous nous apporter des précisions sur ces dossiers et faire en sorte que les solutions les moins nuisibles pour les territoires du Sud Yvelines et de la Confluence soient réellement étudiées, et pas dans les réunions dont je viens de parler d'une façon qui a pu sembler cavalière mais reflète quand même bien le sentiment de tous les élus qui y assistent ?

Par ailleurs, je vois qu'aucune question ne va vous être posée sur le SDRIF. Je me permets donc de vous signaler qu'un certain nombre de communes se trouvent dans une situation ubuesque. Quand on fait un PLU, on ne sait à quel saint se vouer, puisqu'il faudrait tenir compte du SDRIF de 1994 dont, je le rappelle, l'étude a commencé en 1980 ! C'est inacceptable. Le SDRIF a fait l'objet d'une enquête publique dans la région et ne pas en disposer a des conséquences non négligeables pour le développement du logement et des activités économiques qui seraient possibles dans certains endroits si l'ancien SDRIF ne l'interdisait.

M. LEBRUN – Monsieur le préfet, après la sécheresse de 2009, déjà importante dans les Yvelines, l'arrêté portant « reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » daté du 13 décembre 2010 a été publié au Journal officiel du 13 janvier 2011.

Il concerne 20 communes réparties sur l'ensemble de notre département. Malheureusement, plus de quarante autres communes, touchées par le phénomène, n'ont pas eu cette chance et les propriétaires concernés vont devoir engager plusieurs dizaines de milliers d'euros chacun dans des travaux destinés à conforter leur habitation sans pouvoir être soutenus par leur assurance.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que plusieurs communes déboutées ont fait état d'un nombre d'habitations touchées bien plus important que des villes reconnues par l'arrêté, dont certaines sont limitrophes et partagent les mêmes caractéristiques géologiques et climatiques.

Les populations concernées y voient une discrimination, renforcée par le fait qu'un nouvel outil d'appréciation de la sécheresse a été développé par Météo France à compter de l'été 2009. On ne peut nier la nécessité de disposer d'un tel outil pour réaliser un bilan hydrique du territoire. Mais toute modélisation technique, quelle qu'elle soit, doit obligatoirement s'accompagner d'une prise en compte de la réalité du terrain ; Cette réalité, c'est plusieurs centaines d'habitations fortement fissurées et que personne, hormis les élus locaux – Christine Boutin, André Sylvestre comme moi-même – n'ont pris la peine de prendre en considération. Je crois pouvoir dire qu'une majorité de conseillers généraux peut s'associer à ma question.

En juin, nous pouvons déjà dire que 2011 sera marquée par une absence de précipitations sans précédent. De nombreux Yvelinois observent les fissures qui se sont révélées sur les maisons depuis deux ans déjà avec angoisse, et ils n'ont plus que leurs élus pour partager leurs inquiétudes. Ils espèrent en un revirement de position de la commission interministérielle qui a déjà, par le passé, montré qu'elle savait le faire. Monsieur le préfet, pouvez-vous nous assurer que l'Etat, au-delà des considérations techniques, saura porter un regard humain sur ces situations, celles du passé comme celles qui vont se produire à l'avenir ?

M. LE PREFET – J'ai bien compris votre intervention, Monsieur Barth. En même temps, vous l'avez dit vous-même : il y a eu de la concertation, même si elle ne vous a pas satisfait. Il y a eu des réunions publiques, enquête publique, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Mais je vous rejoins pour dire qu'il n'y a pas eu de conséquence visible, à ce jour, des concertations entamées et qui, à mon sens, ne sont pas achevées. J'ai beaucoup de respect pour les fonctionnaires de la DGAC. C'est une administration ancienne de l'Etat, dont la culture est centrée sur la sécurité aérienne. C'est pour eux un exercice intellectuel un peu nouveau que de s'occuper de protection de l'environnement, de prendre en compte les remarques des riverains. Je ne dis pas cela pour les critiquer, car je travaille avec eux. Mais il est vrai qu'ils ont eu besoin d'une remise en question intellectuelle pour voir que leur rôle n'était pas simplement, de façon traditionnelle, d'assurer la seule sécurité aérienne mais, tout en continuant bien sûr à la garantir, d'intégrer les préoccupations d'environnement et les remarques des riverains. C'est très compliqué dans un département comme les Yvelines où il y a une tradition aéronautique avec des aérodromes locaux, Toussus, Saint-Cyr et la proximité des grands aéroports d'Orly, Roissy, Le Bourget. Ce que je peux vous dire, c'est que les négociations continuent. Après les lois déclinant le Grenelle de l'environnement, il y a une prise en compte nouvelle de ces priorités et de la tranquillité des populations, avec des mesures sur le relèvement des couloirs aériens, l'amélioration des décollages et des atterrissages. Mais évidemment, plus on supprime le bruit pour des riverains éloignés, plus on l'augmente pour ceux qui sont au centre de la zone, plus on instaure des zones de silence, plus les avions sont nombreux en dehors de ces zones. En tout cas la question est traitée. Je ne peux pas vous garantir qu'on vous donnera satisfaction, mais on s'en occupe. La DGAC et le ministère des transports sont bien au courant et en liaison avec les élus – mais il ne faut pas oublier les populations des départements limitrophes – et j'espère que nous allons avancer rapidement. Nous avons bien conscience de l'exaspération, compréhensible, des habitants qu'il s'agisse des grands aéroports ou des aéroports locaux. Mais il faut un équilibre dans le dialogue, car il y a les usagers et les riverains et en démocratie, on ne peut donner raison aux uns sans avoir écouté les arguments des autres. Même s'il faut donner priorité à la tranquillité publique, je ne me sens pas le droit de dire à des gens qu'il faut perdre leur emploi, fermer leur entreprise. Mais il y a des priorités et j'ai parlé de tranquillité publique, j'aurais pu même employer le terme de santé publique, quand on en arrive à ne plus pouvoir sortir de chez soi le week-end. La concertation a lieu ; elle ne vous donne peut-être pas satisfaction, mais elle se poursuivra et j'espère qu'elle aboutira à des conclusions que vous agréerez en partie. C'est en tout cas un sujet de travail important pour nous.

Monsieur Lebrun, nous sommes déjà en situation de sécheresse, mais je n'ai pas encore signé l'arrêté de vigilance car il a plu un peu, mais pas suffisamment. Nous suivons de près la météo.

La question se pose donc pour les éleveurs comme pour les producteurs de céréales. Le Président de la République s'est prononcé en faveur d'un certain nombre de mesures d'allégement de charges et d'allongement de durée d'emprunt. La préfecture a des réunions au niveau local avec la chambre d'agriculture, les organisations agricoles, le Conseil général, la direction des territoires. Nous sommes très attentifs aux conséquences sur les agriculteurs et nous espérons nous en sortir. C'est un sujet autre que celui que vous évoquez, mais qui lui est lié. S'agissant des habitations, comme vous l'avez dit, la solution passe par la loi, par des techniques avalisées par Météo France, des critères tel que 10 % d'habitations dans une commune. Si l'on peut jouer avec tout cela on le fait, mais il y a des critères nationaux sur lesquels il ne m'appartient pas de me prononcer. J'ai eu beaucoup de recours sur les effets de la sécheresse à Magnanville, avec des lézardes importantes sur les habitations, de même qu'à Rambouillet. Les gens sont catastrophés, mais la seule réponse est celle du Gouvernement et je peux vous envoyer copie de ce qu'a répondu Monsieur Guéant aux parlementaires ou maires qui l'ont sollicité : la réglementation s'applique, on ne peut pas aller au-delà. Cela signifie qu'il faut que les particuliers améliorent, si possible, la stabilité de leurs constructions. On ne peut pas tout faire passer sur la solidarité nationale. Il faut que les constructions soient faites selon les règles ; peut-être peut-on souscrire des assurances qui couvrent ces cas. Peut-être faut-il aussi développer le nombre de PPRN, les plans de prévention des risques naturels non prévisibles, qui permettent de renforcer les normes sur les secteurs concernés. Mais pour le moment, pour ce qui est des indemnisations, on essaye d'être humain comme vous le demandez, mais on applique les textes en vigueur.

Enfin, s'agissant du SDRIF, le Parlement est saisi et la loi devrait être votée d'ici cet été. Les SCOT devront aussi, désormais, être compatibles avec la loi sur le Grand Paris.

M. le PRESIDENT – Je peux ajouter que le président Huchon, que j'ai rencontré plusieurs fois ces derniers jours, était très optimiste sur le vote du Parlement avant les vacances. Nous y sommes enfin. Il est vrai que le dernier document remonte à des études de 1980.

Education

MME MARY – Ma question porte sur l'égalité des chances. L'une des grandes institutions publiques chargée de créer cette égalité est l'Éducation nationale. Son rôle est de donner à l'enfant les connaissances nécessaires pour appréhender le monde, porter sur lui un regard critique et acquérir une liberté de conscience et de choix. Encore faudrait-il lui donner les moyens de le faire.

Or on s'acharne depuis 2002 sur l'école publique. Entre cette date et 2012, 140 000 postes auront disparu, avec les conséquences sur les milieux qui connaissent le plus de difficultés sociales. Enseignants et enfants restent face à face, souvent dépourvus, dans des situations dans lesquelles l'enfant se voit sans avenir.

Nous arrivons à un moment où l'équilibre est rompu entre les moyens nécessaires à un enseignement de qualité et ceux qu'on donne au service public de l'éducation.

L'avenir d'une société, ce sont ses enfants. Il se joue notamment sur la qualité et l'excellence de l'instruction, mais aussi sur l'équité dans l'accès aux mêmes chances de faire un parcours personnel et professionnel réussi. Un jour viendra – et il arrive, me semble-t-il – où tous ces jeunes demanderont des comptes à une société qui ne leur donne plus d'espoir d'avenir. Donnons-nous les moyens de ne pas en arriver là.

Pouvons-nous espérer éviter cette rupture d'égalité entre les jeunes citoyens de notre pays par la mise en place de moyens éducatifs toujours plus adaptés ?

M. SYLVESTRE – La diminution de l'offre d'accueil pour les enfants en situation de handicap dans les écoles et les mesures d'accompagnement sont très préoccupantes.

Le nombre d'auxiliaires de vie se réduit, les départs à la retraite ne sont pas compensés, les congés de maladie ou de maternité ne sont pas remplacés. Les AVS sont progressivement remplacés par des « employés de vie scolaire » ou par des « contrats uniques d'embauche », courts et précaires, qui n'ont pas forcément la formation requise.

Les heures d'accompagnement allouées par établissement sont revues à la baisse chaque année. Cette année scolaire 2010-2011, les établissements des Yvelines ont accueilli 60 élèves handicapés de moins que l'an dernier.

La médecine scolaire, de la maternelle au lycée, se dégrade également. Les postes de secrétaires médicales ne sont pas remplacés, des postes de médecins et infirmières sont vacants et la dégradation des moyens en personnels est alarmante pour la santé de nos enfants.

Comment, dans ces conditions, assurer la réussite de tous les élèves et contribuer à l'égalité des droits ? Pouvez-vous, Monsieur le préfet, nous assurer que la prise en charge de la santé, de la prévention et de l'éducation de nos enfants ne sera pas plus fragilisée ? Le Président de la République vient d'annoncer à la conférence nationale sur le handicap le recrutement d'AVS mieux formés et mieux payés à la prochaine rentrée. Je souhaite sincèrement que cela ne reste pas une annonce de plus. Pouvez-vous nous dire quel sera le nombre d'AVS dans les Yvelines et quel sera le solde des agents dans les services de médecine scolaire à la rentrée prochaine ?

M. LE PREFET – Madame la conseillère générale, vous connaissez bien l'inspecteur d'académie, qui est présent. Sur un plan général, vous savez bien que l'éducation nationale reste une priorité nationale pour les pouvoirs publics, et c'est aussi le cas dans notre département, où des opérations sont souvent menées avec le Conseil général ou les communes. Je ne crois pas qu'on puisse dire que ce n'est pas une priorité dans les Yvelines.

En second lieu, l'éducation nationale remplit désormais un rôle qui va bien au-delà de ses missions traditionnelles. Je tiens à rendre hommage au travail formidable que font les enseignants, les personnels administratifs, qui souvent prennent en charge des jeunes au-delà des périodes scolaires, avec des activités d'accompagnement le soir, pendant le week-end et les vacances. Sans eux, on ne pourrait pas mener la politique de la ville dans les quartiers.

S'agissant des effectifs, le taux d'encadrement est resté le même. La diminution du nombre d'enseignants correspond à celle du nombre d'élèves scolarisés. Le taux d'encadrement est donc stable en moyenne ; il varie bien sûr selon les lieux, et peut être supérieur dans les endroits difficiles, inférieur ailleurs. Ce maintien, tenant compte des particularités locales et de ceux qui en ont le plus besoin, prouve que l'effort se poursuit.

A la question précise de Monsieur Sylvestre, je peux apporter une réponse précise : l'éducation nationale consacre beaucoup de moyens à l'insertion des élèves handicapés. En 2005, on accueillait 1 486 enfants handicapés dans l'ensemble des Yvelines ; en 2010-2011, ils sont 3 578, près du triple. Depuis 2009, vingt classes nouvelles ont été créées, soit 8 CLIS et 12 ULIS. Le département complète donc sa couverture avec 108 dispositifs spécifiques. Enfin, il y a aujourd'hui 850 AVS alors qu'il n'y en avait que 179 en 2005-2006. On ne peut vraiment pas parler de diminution, mais au contraire de forte augmentation. L'éducation nationale répond aux notifications de besoin d'accompagnement de la MDPH pour la durée prescrite.

Enfin, s'agissant de la santé scolaire, le nombre de médecins est resté stable, à 37 postes, depuis quelques années. Les Yvelines ont bénéficié d'un plan national spécifique de recrutement d'infirmiers et infirmières scolaires, soit quatre postes supplémentaires ces trois dernières années. En 2010, il y avait 163 postes dans le département. Bien entendu, tous ces postes ne sont pas pourvus, malgré les concours et appels d'offres. Mais l'inspection d'académie en fait une priorité. Enfin, les postes de secrétariat médical restent le même à la rentrée scolaire, avec 18 ETP. Les moyens de fonctionnement, qui restent d'ailleurs à la charge de la collectivité locale, sont maintenus ou améliorés selon les secteurs, en fonction de la politique du handicap.

Formation professionnelle des jeunes

M. OLIVE – Monsieur le préfet, je tiens à mon tour à saluer la qualité des échanges que nous avons avec vous-même et vos services, en particulier pour ma part avec l'inspecteur d'académie Jean-Michel Coignard et, de façon plus quotidienne, avec Philippe Court, le sous-préfet de Saint-Germain dont la réactivité et l'efficacité sont très appréciables pour le nouvel élu que je suis.

Plus de 70 % des jeunes qui sortent d'apprentissage trouvent un emploi. Le Gouvernement a donc – enfin – fait de l'apprentissage et de la formation professionnelle l'une des clés de route de sa politique en faveur de l'emploi des jeunes. Le Président de la République a ainsi fixé un objectif ambitieux de former 800 000 jeunes en alternance d'ici 2015. En Allemagne, ils sont 1 600 000.

Alors que de nombreux secteurs d'activité sont sous tension dans notre département, pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure nos entreprises yvelinoises pourront recruter et former des apprentis et quel est l'état actuel des dispositifs incitant à embaucher de jeunes apprentis ?

Enfin, un décret du 31 décembre 2010 a mis en œuvre un dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance. Il est ouvert aux moins de 15 ans. Quelles actions sont prévues à ce titre dans les Yvelines ? Comment le Département pourrait-il agir, en coordination avec vos services, pour valoriser l'apprentissage, notamment auprès des 78 000 collégiens yvelinois ?

M. DESJARDINS – Monsieur le préfet, en 2010, suite à la visite de votre prédécesseur, j'avais appelé son attention par écrit sur la situation des formations en alternance. En effet, dans les Yvelines nous sommes passés de 4 101 contrats de qualification – l'ancien nom des contrats de professionnalisation – en 2002 à 2 886 en 2010, soit 25 % en moins. Cette situation ne fait qu'illustrer ce qu'écrit la Cour des comptes dans un rapport, à savoir qu'au niveau national, 93 346 contrats de professionnalisation seulement ont été conclus entre octobre 2004 et le 31 décembre 2005 alors que 165 433 contrats l'avaient été dans le cadre des dispositifs précédents.

En 2011 tout le monde semble redécouvrir l'alternance et en vante les mérites.

M. ESNOL – Et on va voir en 2012 !

M. DESJARDINS – Vous-même avez fait un plaidoyer en faveur de l'alternance, que j'approuve tout à fait. Mais on en parle un peu vite.

Dans le dossier de presse « formation et emploi » de la présidence de la République...

M. LE PREFET – C'est une bonne référence.

M. DESJARDINS – ...On lit que dans les entreprises de moins de 250 salariés, toute embauche supplémentaire par rapport à l'année précédente d'un jeune en alternance bénéficiera d'une exonération totale des charges sociales pendant trois mois. Le dossier souligne également les trois qualités de la mesure : lisibilité, efficacité, simplicité.

Dans vos services, l'unité Yvelines de la DIRECTTE Ile-de-France a confirmé dans un courrier à chaque entreprise l'exonération totale de charges sociales pendant six mois, en précisant qu'aucune démarche administrative n'est nécessaire.

Mais voilà que le décret du 17 mai 2011, article 2, alinéa 4, annonce que le contrat n'ouvre pas droit à une exonération totale de cotisations patronales de sécurité sociale en vigueur à la date de l'embauche, en application de l'article L. 6243-2 du code du travail. Autant dire que c'est exactement le contraire de ce qu'annonçait le courrier de mars.

Qu'à cela ne tienne, il ya bien une aide pour l'embauche d'un jeune en alternance, nous dit l'article 3 du décret. Mais ici, je vais avoir besoin de toute votre attention. Elle est « dans une entreprise de moins de 20 salariés : SMIC horaire applicable au 1^{er} janvier de l'année en cours x 151.67 x (pourcentage du salaire minimum de croissance mentionné à l'article D. 6325-15 du code du travail

applicable à la date de début d'exécution du contrat de travail) x 0,12 x 12. » (*Rires*) On le voit, les trois qualités attribuées au dispositif, lisibilité, efficacité et simplicité ne sont pas au rendez-vous. En fait, l'aide est à peu près la même qu'auparavant, c'est-à-dire une exemption partielle de charges et une prime de 1 000 euros, ou 1 200 sur 24 mois – j'ai le mérite d'avoir fait le calcul.

Bref, c'est plus compliqué et pas plus intéressant pour l'entreprise. Nous sommes en juin. Ce n'est pas en octobre-novembre que les jeunes se placent en entreprise, c'est maintenant, pour ne pas dire hier. Sur quelle base ? Mystère. J'espère que vous allez le percer, Monsieur le préfet. (*sourires*).

M. LE PREFET – Monsieur Desjardins, heureusement, vous avez apporté vous-même la réponse à la question. Je ne peux que la confirmer et être d'accord avec vous. Vous avez raison quant à l'importance du sujet et sur le fait qu'il ne suffit pas d'en parler, mais aussi donner des solutions concrètes. Le sujet est très technique, mais on ne doit pas se limiter à ses aspects immédiats et mécaniques. Il y a des aspects humains et psychologiques. Les décrets, c'est un fait, sont ce qu'ils sont. Regardez comment on peut les interpréter, les simplifier, leur donner le plus de portée possible sur le terrain dans le cadre de ce qu'ils permettent notamment comme exonération. J'ajoute simplement que pour les contrats de professionnalisation signés non avec un jeune mais avec un plus de 45 ans, l'entreprise bénéficie d'une aide financière de 2 000 euros, versée en deux fois. Par ailleurs, étant donné la simplicité du décret, nous vous ferons aussi une réponse écrite.

M. DESJARDINS – Le fond du problème, c'est la loi du 4 mai 2004, qui entraîne tout cela. Tant qu'on ne l'aura pas revue, on n'avancera pas. J'ai alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics, mais on n'avance pas, comme le prouve cette circulaire d'il y a trois semaines.

M. LE PREFET – Vous comprendrez qu'il y a des sujets qui dépassent l'administration locale. N'hésitez pas à saisir les parlementaires de votre département. L'administration ne peut qu'en bénéficier.

Monsieur Olive, vous abordez un domaine considérable. Je l'ai évoqué en introduction et nous venons d'en voir un autre aspect. Effectivement l'apprentissage est une voie majeure pour les jeunes. Au-delà des aspects juridiques et financiers, nous sommes dans l'humain. Ce qu'il faut, en France c'est changer notre regard sur l'apprentissage, cesser de dire à un jeune que c'est le signe de son échec, mais plutôt que c'est une chance, la chance d'un meilleur avenir professionnel, plus solide. C'est là une priorité nationale, pour les jeunes, pour l'emploi, pour les entreprises. Les Yvelines sont en troisième position en Ile-de-France pour l'apprentissage, derrière Paris et les Hauts-de-Seine.

M. le PRESIDENT – C'est le trio classique.

M. LE PREFET – Il y a dans les Yvelines 24 centres de formation des apprentis avec 16 000 places disponibles, et certains centres ne peuvent pas inscrire tous les jeunes qui le demandent, faute de capacité d'accueil suffisante. Le centre de formation de la chambre de commerce de Versailles sur les parfums, où j'étais récemment avec Xavier Bertrand, est obligé de refuser plusieurs centaines de jeunes et tous ceux qui passent par ce centre trouvent un emploi de parfumeur ou testeur à la sortie. Il y a bien d'autres exemples dans le Département. Sans entrer dans les statistiques, le nombre de contrats de professionnalisation a remonté après la crise.

M. DESJARDINS – Il est de 25 % de moins qu'il y a dix ans.

M. LE PREFET – Il y a 300 organismes de formation dans les Yvelines, ce qui assure une très grande diversité de l'offre. Cela demande pourtant qu'on améliore en amont l'information des jeunes

et de leurs parents, qui ont besoin de centres d'orientation. Restent bien sûr les questions de transport et de prise en charge des jeunes qui s'éloignent de chez eux.

Je souhaite rendre hommage à l'unité départementale de la DIRECTTE qui y travaille avec la mission ville et Corinne Minot. Nous renforçons le partenariat avec le Pôle emploi, les missions locales, les organismes consulaires de formation ; nous harmonisons le niveau de connaissance des différents contrats en alternance, pour créer une sorte de pool des prescripteurs ; on rend ces contrats plus attractifs pour les entreprises, qui sont cependant plus prêtes à changer leur regard que ne le sont les parents. Il faut développer les outils de communication sur l'alternance, avec le Département, et favoriser une approche plus territoriale pour prendre en compte les difficultés de déplacement et d'hébergement des jeunes. J'ai à vous communiquer une réponse écrite de quatre pages que je vais mettre à la disposition de tous, avec le bilan et les orientations pour 2011. Vous verrez que les Yvelines n'ont pas de leçon à recevoir en ce qui concerne l'alternance.

Politique sociale

M. FOURNIER – Je m'associe à Karl Olive et Philippe Esnol pour me féliciter des relations que nous avons avec les services de l'Etat à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.

M. LEQUILLER – Je m'y associe à mon tour.

M. FOND – Moi également.

M. LE PREFET – J'aimerais entendre les élus de Mantes-la-Jolie et de Rambouillet, ou je vais avoir un problème avec mes sous-préfets ! (*rires*).

M. FOURNIER – Le Conseil général va adopter fin 2011 son pacte territorial pour l'insertion, en lien avec les services de l'Etat qui est notre partenaire privilégié pour sa mise en œuvre.

Il faut donc une meilleure collaboration entre les services de l'Etat, en charge du placement des demandeurs d'emploi, ceux de la Région, en charge de la formation professionnelle et du développement économique et ceux du Département, en charge du RSA, pour engager une réelle dynamique.

La construction du PTI soulève trois problèmes. D'abord, les contrats aidés sont coûteux. Ils doivent donc être bien adaptés aux besoins des entreprises afin de donner de réelles perspectives d'embauche. Ensuite, les acteurs publics doivent mutualiser leurs données pour anticiper les mutations sociales sur le territoire. Enfin, la plupart des bénéficiaires du RSA résident dans les quartiers qui ont un CUCS – contrat urbain de cohésion sociale – et dans les ZUS, zones urbaines sensibles, où peu d'offres d'emploi adaptées sont disponibles.

Dans un bassin d'emploi favorable comme le sont les Yvelines en général, il faut appréhender finement les besoins en main d'œuvre pour mieux répondre aux besoins des secteurs géographiques en crise. Quel est le calendrier et quelles sont les priorités de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du pacte territorial pour l'insertion ?

M. DELAPORTE – Monsieur le préfet, je voudrais vous demander de faire le point, de façon succincte certes car le sujet est vaste, complexe et encore ouvert, sur la réforme de la politique de l'autonomie et de la dépendance. Il est essentiel pour les familles, et au cœur des compétences du Département. Il importe donc de prévoir ses conséquences sur l'organisation de nos services.

Le Gouvernement a engagé la réflexion et a confié une mission à Madame Rosso-Debord, députée. Pouvez-vous nous parler de l'état actuel des réflexions, de l'avancement du projet et, surtout, du calendrier de la réforme ?

Pour terminer, je remercie à mon tour Monsieur le sous-préfet de Saint-Germain. (*Rires*).

M. LE PREFET – Je ne peux que le féliciter. Mais n’oubliez pas qu’il a des collègues !

La mise en place du RSA est une priorité dans les Yvelines comme ailleurs. Les chantiers d’insertion, que je remercie le Conseil général de cofinancer, recrutent à 80 % des bénéficiaires du RSA, ce qui est un beau succès. D’autre part, une convention à signer chaque année entre l’Etat et le Conseil général prévoit un certain nombre d’embauches en contrats aidés, dans le secteur marchand et non marchand, de bénéficiaires du RSA. Nous y travaillons actuellement, avec pour ambition de parvenir à 1 000 ou 1 200 contrats et la signature devrait intervenir bientôt. Enfin, une autre convention relative à l’aide personnalisée au retour à l’emploi, l’APRE permettra de prendre en charge tout ou partie des coûts pour les bénéficiaires du RSA lorsqu’ils débutent. Dans les Yvelines, l’association intermédiaire Agir, Combattre et Unir, de Conflans-Sainte-Honorine a été désignée par arrêté préfectoral du 30 juin 2010. Sur les 1 500 000 euros de crédits, le Conseil général apporte 833 000 euros, Pôle Emploi 300 000 euros, d’autres accompagnants 150 000 euros et l’APRE 30 000 euros.

Monsieur Delaporte, sur la question d’ampleur que vous évoquez, je n’aurai pas l’outrecuidance de répondre déjà alors que le débat national a été lancé par le Président de la République, repris par le Gouvernement et porté par Madame Bachelot. Dans un premier temps, le débat est régionalisé. Le rapport final sur la concertation avec l’ensemble des partenaires doit être remis au Président de la République à l’été 2011. Pour l’instant ce débat de société est en cours. Il est impossible de ne pas agir. Les réponses doivent être individuelles dans les cas de dépendance mais aussi s’inscrire dans des politiques nationales : même si le coût sera peut-être moins élevé qu’on ne l’imaginait, il restera très important et il faudra savoir qui paye, le privé ou le public, la solidarité nationale ou l’assurance, avec une prise en charge totale ou partielle. Il faudra aussi transformer l’offre de services collectifs, les services pour permettre le maintien à domicile et ne recourir à l’hospitalisation qu’en cas d’obligation, et revaloriser ces emplois et la considération qu’on leur porte. C’est aussi un enjeu de santé publique pour les établissements hospitaliers et sanitaires. Le débat national porte également sur l’accessibilité au logement et aux transports, l’isolement social. Roselyne Bachelot a synthétisé ainsi les thèmes du débat : prévention, coordination, qualité et gouvernance. La tenue de ce débat nous honore. Le rapport sera rendu dans quelques semaines et à partir de là, des décisions pourront être envisagées.

MME BOUTIN – Je tiens seulement à signaler que les élus de l’arrondissement de Rambouillet sont tout à fait satisfaits de leurs relations avec Monsieur le sous-préfet. (*sourires*).

MME DI BERNARDO – Pour ma part, je peux témoigner que nos relations avec Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie sont excellentes !

M. JOUY – J’exprime également toute ma satisfaction.

M. le PRESIDENT – C’est donc un satisfecit général, dont nous ne doutons pas.

Sécurité intérieure

M. DE LA FAIRE – Pour ma part, j’ai reçu un excellent accueil à Versailles, de vous-même et de vos collaborateurs, Monsieur le préfet. Je vous en remercie.

Le ministre de l’Intérieur, Claude Guéant, vient d’annoncer un certain nombre de mesures pour lutter contre l’insécurité routière. L’une d’entre elles, la suppression des panneaux avertisseurs de radar, fait grincer des dents de nombreux automobilistes. En effet, il est peu probable que cette suppression permette une réduction de la vitesse sur les routes ; en revanche, elle augmentera le nombre des

amendes, parfois pour des dépassements très faibles de la vitesse autorisée. On annonce également l'interdiction des avertisseurs sonores de radars et l'aggravation des sanctions pour conduite sous l'emprise de l'alcool.

Au-delà de la grogne des automobilistes, je m'interroge sur le bien fondé de ces mesures. Les panneaux avertisseurs avaient un effet préventif aux abords des zones dangereuses et un effet dissuasif, s'insérant parfaitement dans une politique efficace de prévention routière qui produit de bons résultats puisque de 2002 à 2009 le nombre de tués sur les routes a diminué de 44 %. Les avertisseurs sonores de radars jouent aussi un rôle important pour la sécurité routière en fournissant à l'automobiliste des indications qui l'incitent à respecter les vitesses. Or aujourd'hui tout semble s'orienter vers une politique de répression routière, une politique du chiffre qui vise à faire de tout automobiliste un délinquant potentiel.

De plus, l'interdiction pure et simple des avertisseurs sonores de radars menace de supprimer des technologies innovantes en pleine expansion et les 2 000 emplois dans les entreprises qui fabriquent ces matériels.

Puisqu'il s'agit de sauver des vies, je me permets une suggestion. Récemment, le président de la Croix Rouge dans les Yvelines me disait que chaque année 50 000 personnes meurent d'un accident cardiaque, tandis que 2 000 seulement en réchappent. Former les étudiants, les parents – les élus pourraient aussi donner l'exemple – aux premiers secours permettrait de réagir dans les premières secondes, qui sont souvent fatales. C'est ainsi 7 000 à 10 000 vies que nous pourrions sauver chaque année.

Il ne s'agit pas de baisser les bras sur la sécurité routière, mais par d'autres mesures plus simples et moins coûteuses peut-être, de sauver encore plus de vies sans pour autant, en raison de quelques mauvais comportements, pénaliser notre économie. Ces mesures ont en effet un impact sur le secteur des nouvelles technologies, je l'ai dit, mais aussi sur la restauration, le tourisme, les vins et spiritueux qui sont des fleurons français et contribuent largement à notre excédent commercial.

Je souhaiterais donc connaître les mesures envisagées pour mettre en œuvre une prévention efficace et non pas seulement user d'une répression systématique contre tous les usagers de la route. Mène-t-on une réflexion plus vaste sur la possibilité de sauver encore plus de vies, et de construire des véhicules plus sûrs et plus intelligents – on s'y emploie dans notre département – dotés par exemple de limiteurs de vitesse, d'aide à la conduite ou d'éthylotest ?

Par ailleurs, des actions spécifiques sont-elles prévues à destination des deux roues, qui représentent 24 % des tués pour 2 % seulement du trafic ?

M. SYLVESTRE – Je ne voudrais pas que l'opposition reste muette à propos du mérite de sous-préfets et je témoigne donc en faveur de celui de Mantes-la-Jolie qui vient de d'ailleurs de signer en votre nom le premier CLPD intercommunal qui réunit police, gendarmerie et trois communes.

Note pays peut être fier de ses terroirs et de sa langue. Parlant ici de police, j'avais évoqué les « hirondelles » de notre enfance, qui devinrent des ilotiers, puis une police de proximité ; une fois celle-ci éliminée au nom d'arguments plus ou moins compréhensibles, le ministre de l'Intérieur restaure des « patrouilleurs ». Cette nouvelle version du policier a été expérimentée. Elle aurait vocation à créer « une ambiance de sécurité ». Je ne pense pas que les hirondelles, ilotiers et policiers de proximité aient une autre mission, mais dont acte.

En quoi le nouveau dispositif diffère-t-il de la police de proximité ? S'il a vocation à être généralisé, comment déployer des agents dans toutes les villes quand dans le même temps des milliers de postes de gendarmes et de policiers sont supprimés ?

M. RICHARD – Monsieur le préfet, beaucoup de maires constatent, en milieu rural, que les effectifs de gendarmerie n'évoluent pas dans le bon sens. Bien sûr, c'est à leur corps défendant et je tiens à saluer la qualité de leur engagement et de leur travail tout comme la qualité de Thierry Hegay, sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Ce manque d'effectifs vient aussi de ce que des agents sont distraits pour assurer des missions qui ne sont pas locales, par exemple des enquêtes d'ampleur départementale, qui mobilisent souvent deux agents de Mantes-la-Jolie. Il arrive aussi que des brigades soient mobilisées pour faire du maintien de l'ordre dans les zones sensibles, hors milieu rural. Pouvez-vous nous rassurer sur l'évolution des effectifs ?

D'autre part, il semble que certaines missions deviennent difficiles à assumer par la gendarmerie et glissent progressivement vers les polices municipales. Il s'agit par exemple de ce qui relève du respect et du vivre ensemble en communauté. Ces missions simples peuvent sans doute être assurées sans demander les mêmes compétences que les gendarmes. Mais il y a un aspect financier. Quelles dispositions l'Etat compte-t-il prendre pour donner les moyens aux communes et à leurs communautés d'assumer les missions qu'il n'assure plus mais demande, sans que ce soit clairement formalisé pour l'instant, aux polices municipales d'assumer ? Quels moyens avons-nous pour étoffer ces services en milieu rural ?

M. LE PREFET – Monsieur de La Faire, j'ai déjà évoqué la sécurité routière et vous me pardonnerez de ne pas revenir sur tous les aspects de votre question très complète. J'ajoute seulement que la situation des deux roues, beaucoup plus touchés que leur part dans la circulation, demande une action très ciblée. Cela a été le cas dans les Yvelines récemment. Police et gendarmerie, chacune de leur côté ou ensemble, ont mené des opérations de contrôle mais aussi de prévention et de formation. Il ya eu récemment la quinzaine du deux roues. On a entraîné un certain nombre de lycéens à faire du deux roues en observant toutes les règles de sécurité. J'y ai assisté avec le maire de Versailles. La presse n'en a pas assez rendu compte, pas plus que de l'opération consistant à sélectionner, après les avoir suivis sur la route, de bons conducteurs de moto auxquels on a offert un stage gratuit de complément de formation. Ils nous ont dit qu'ils y avaient appris des choses sur le freinage, la conduite en temps humide par exemple. Nous utilisons donc la prévention pour diminuer autant que faire se peut les accidents chez les conducteurs de deux roues, qui sont souvent des jeunes.

Sur les panneaux prévenant de la présence de radars, vous connaissez la position du ministre de l'Intérieur, pour leur suppression. Cela maintient la prudence sur de grandes distances plutôt que de permettre à l'automobiliste de freiner pour accélérer de nouveau ensuite. On avait dit que ces panneaux étaient temporaires. Après quelques années, on estime maintenant qu'il est temps de les retirer. Mais ce ne sera pas fait brutalement. Le ministère de l'Intérieur a demandé aux préfets d'organiser des réunions de concertation. Je l'ai fait, pour ma part, il y a quinze jours avec des élus. On attend que nous fassions des propositions sur l'installation de radars pédagogiques – certaines communes comme Guyancourt en ont déjà – qui permettent aux automobilistes de contrôler leur vitesse par rapport à la vitesse autorisée, mais qui n'ouvrent pas la voie à des sanctions. On les placera dans les endroits les plus dangereux, et non pour annoncer un radar fixe. On n'indiquera pas la vitesse exacte de l'automobiliste pour éviter des effets pervers – certains s'amuseraient sans doute à battre des records ! – mais on sera dans le vert ou dans le rouge. Nous allons proposer des endroits en complément de ceux choisis par les communes, et c'est une priorité. On peut d'ailleurs me voir parfois au bord des routes avec les policiers ou les gendarmes et nous essayons de convaincre les automobilistes que ce que nous faisons, c'est pour leur propre bien. Peu à peu, la sécurité routière doit devenir un réflexe citoyen.

Les effectifs de gendarmerie, m'a assuré le colonel, seront maintenus en 2011. Il est vrai qu'utiliser les forces de gendarmerie ou de police à des tâches qui ne les mettent pas sur la voie publique pose problème. Mais le travail de police judiciaire est indispensable, même si pendant ce temps les policiers sont moins visibles. On essaye par une bonne organisation sur le terrain, une rotation des brigades, de garder le maximum de forces de l'ordre visibles. Elles ont la consigne d'être toujours au contact des élus. Elles vous apportent une information dont vous avez besoin et vous êtes les meilleurs connaisseurs du terrain, des difficultés des familles et, disons-le des délinquants. Il n'y a là ni délation ni information inadéquate, mais un climat de confiance, une collaboration républicaine

pour assurer la sécurité publique. D'ailleurs, depuis que nous avons associé dans les CLSPD les forces de l'ordre et les services municipaux, nous avons fait de gros progrès. Je vous en remercie et je vous encourage à poursuivre cette collaboration.

Quant aux patrouilleurs, Monsieur Sylvestre, n'entrons pas dans une querelle de vocabulaire. Le ministre de l'Intérieur est venu récemment à Mantes-la-Jolie et nous avons fait une tournée en centre-ville. Cela permet de développer la visibilité des forces de l'ordre sur une mission de sécurité publique, par le contact avec la population, les commerçants, les élus. Ces patrouilles seront étendues à la gendarmerie. Ces patrouilleurs, justement, ne seront pas entravés par des tâches administratives, mais toujours sur le terrain. A Mantes-la-Jolie, où l'expérimentation est en cours, les commerçants nous ont dit apprécier la présence des patrouilleurs au moment de la fermeture des magasins, où il y a le plus de risques. Les policiers apprécient également ce retour sur le terrain. Ils y sont à deux si c'est possible – à pied, en voiture, en vélo, à cheval, en roller même – mais plus s'il le faut. Avec le recul que donne l'expérimentation dans quatre villes, le Gouvernement envisage la généralisation. En dehors de toute querelle idéologique, c'est positif.

M. le PRESIDENT – Je vous informe que la direction des routes et des transports du Département a fait l'acquisition d'un radar pédagogique, que nous mettons à la disposition des communes qui peuvent l'utiliser une quinzaine de jours. Prenez contact avec Alain Monteil pour vous inscrire.

Tous mes collègues ayant remercié chaleureusement les sous-préfets, il appartient maintenant au président de vous remercier tout aussi chaleureusement, monsieur le préfet. Les conseillers généraux sont bien conscients de l'extrême difficulté de l'exercice, en raison de la diversité des questions, de leur caractère détaillée quelquefois. Mais cette séance, qui fut riche, ne peut que faciliter les contacts que nous aurons à l'avenir sur des tâches qui nous tiennent tous à cœur. Vos collaborateurs ont beaucoup travaillé pour préparer cette séance et je suis sûr que les nouveaux élus au Conseil général ont pu découvrir la densité des relations entre l'Etat et le Département.

M. LE PREFET – Nous sommes à votre service avec plaisir !

La séance est suspendue à 12 heures 10

(Monsieur le Président raccompagne Monsieur le Préfet)

Reprise de la séance à 12 heures 25.

Communications de M. le Président du Conseil général

M. le PRESIDENT – Nous avons accueilli en début de séance de nouveaux collaborateurs du Département, dont beaucoup de la direction de l'action sociale.

D'autre part, nous avons dans la tribune du public une délégation du Mali accueillie par Olivier Lebrun, le maire de Viroflay.

M. LEBRUN – Cette délégation malienne vient du cercle de Kolokani, avec lequel la ville de Viroflay mène une coopération décentralisée. Nous fêtons l'an prochain les 30 ans de cette coopération, et en même temps les 50 ans de jumelage avec une ville allemande qui désormais participe aussi à la coopération avec le Mali.

Adoption de comptes rendus analytiques

M. le PRÉSIDENT – Dans le compte rendu analytique n° 922, de la séance du 12 avril 2011, Philippe Mallé est noté comme absent non excusé alors qu’il était présent.

Sous réserve de cette rectification, le compte rendu analytique n° 926 de la séance du 12 avril 2011 est adopté à l’unanimité.

Les comptes rendus analytiques n° 923, 924, 925 et 927 du 4 février, 4 mars, 31 mars et 6 mai 2011 sont adoptés à l’unanimité.

Désignation de représentants dans diverses instances

M. le PRÉSIDENT – Pour nous représenter dans la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées – l’ex-COTOREP – je vous propose les candidatures de Daniel Level, Philippe Brillault et Jean-Michel Gourdon comme titulaires et de Michel Colin, Philippe Pivert et Jean-Philippe Mallé comme suppléants.

En l’absence d’autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. le PRÉSIDENT – Il nous appartient de désigner un nouveau représentant permanent au conseil d’administration de « l’Interprofessionnelle de la région parisienne ». Je vous propose de désigner Philippe Tautou.

En l’absence d’autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. le PRÉSIDENT – Nous avons désigné pour nous représenter au conseil d’administration du lycée international de Saint-Germain-en-Laye comme titulaire Pierre Lequiller et comme suppléant Maurice Solignac. Ce dernier ayant de très lourdes charges, je vous propose de le remplacer par Philippe Pivert. Je porte un grand intérêt à cet établissement et je souhaite voir les travaux avancer.

En l’absence d’autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. le PRÉSIDENT – Nous avons déjà désigné comme représentants élus au conseil d’administration de l’OPIEVOY Michel Vialay et Jean-François Raynal. Il convient en plus de nommer deux personnalités qualifiées en matière d’urbanisme, logement, environnement et affaires sociales non membres de notre assemblée, ainsi qu’une personnalité ayant la qualité d’élu, mais non membre du Conseil général.

Je vous demande de confirmer la nomination de nos élus, Michel Vialay et Jean-François Raynal. Comme personnalités qualifiées, je vous propose de désigner Jean-Michel Royo, directeur commercial du Crédit mutuel en charge du secteur public et institutionnel, conseiller sortant, et Annette Peulvast, ancien maire de Mantes-la-Ville. Comme personnalité élue, je vous propose la candidature de Jean Créno, maire du Mesnil-Saint-Denis.

En l’absence d’autres candidatures, il en est ainsi décidé.

Compte administratif 2010

M. le PRÉSIDENT – Je vous informe d’une nouveauté dans la procédure à suivre.

En application de l’article L 3312-5 du code général des collectivités territoriales, un vote doit avoir lieu avant la présentation du compte administratif pour désigner le président de séance.

L’assemblée, consultée, peut, à main levée, confirmer son président dans cette fonction.

En revanche, au moment du vote, en tant que président du Conseil général, je dois sortir de la salle de séance. La présidence pour l’approbation du compte administratif est alors exercée par le premier vice-président, Pierre Lequiller.

Pouvez-vous me confirmer, par un vote à main levée, que vous acceptez que je préside la séance pendant la présentation du compte administratif, pour ne la quitter qu'au moment du vote ?

Il en est ainsi décidé.

M. le **PRESIDENT** – Autre information de caractère procédural, voire un peu formaliste. En application du code général des collectivités territoriales, les délibérations du compte administratif 2010 et du budget supplémentaire 2011 doivent, toutes deux, être signées par tous les élus présents à la séance au cours de laquelle il est procédé à leur adoption.

Deux documents sont et seront donc soumis à votre signature au cours de la présence séance, pour attester de votre présence lors de l'examen de ces deux dossiers.

Sur le compte administratif, avant de laisser la parole au rapporteur, Maurice Solignac, j'indique que notre résultat financier pour 2010 revient, avec 183 millions d'euros et après une baisse sensible à 75 millions en 2009, au niveau de 2008 qui était de 180 millions. Sur le seul plan financier, nous pouvons dire que nous avons effacé les traces de la crise. Le préfet a d'ailleurs déclaré tout à l'heure que le Département a toutes raisons de penser qu'il est sorti de cette crise.

Ce bon résultat est le fruit des décisions courageuses que notre assemblée à adoptées. En matière de recettes, elle a décidé, sur ma proposition, d'augmenter les taux d'imposition – c'était en fait la dernière fois que nous avons une certaine autonomie fiscale pour le faire. Néanmoins, à 5,41 %, le taux d'imposition dans les Yvelines reste très inférieur à la moyenne des autres départements d'Ile-de-France qui est de 7,23 %. Cette décision permet d'absorber le coût de l'effort de solidarité que nous faisons, par nos dépenses sociales mais aussi par la péréquation des droits de mutation pour aider les départements les plus pauvres et qui nous pénalise pour 24 800 000 euros.

S'agissant des dépenses, la progression en 2010 a été maîtrisée à 1,53 %, ce qui est un véritable tour de force, d'autant que derrière cette moyenne, on trouve une hausse de nos dépenses sociales obligatoires de 4,03 %, essentiellement pour le RSA et la PCH : elle s'accompagne évidemment d'une baisse de nos dépenses courantes.

Ce bon résultat nous permet de regarder l'avenir avec sérénité et optimisme. Nous devrions pouvoir réaliser les investissements indispensables à l'attractivité de notre territoire, absorber les charges liées à la péréquation des droits de mutation et poursuivre nos efforts en faveur des Yvelinois les plus démunis, ce à quoi je tiens tout particulièrement et qui est la principale de nos responsabilités. Je tiens également, et je compte sur votre soutien, rester très vigilant sur le maintien de nos dépenses courantes. L'effort engagé doit se poursuivre.

M. **SOLIGNAC, rapporteur** – Le compte administratif est un acte majeur de la vie politique de notre Département, et incontestablement, ce compte administratif confirme la bonne exécution du budget 2010, c'est-à-dire sa bonne conformité par rapport à sa prévision, c'est-à-dire le budget.

En incorporant les restes à réaliser ainsi que les reports des années antérieures, ce compte administratif est excédentaire en fonctionnement de 187 millions d'Euro, en accroissement de 32 M€ par rapport à l'an dernier, et déficitaire en investissement de 119 millions d'Euro, en accroissement de 3 M€.

Son solde positif s'établit donc à 68 millions d'euros.

Mais il convient de souligner dès à présent, qu'il y aura lieu, lors du budget supplémentaire que nous vous proposerons dans quelques minutes, de prévoir l'inscription obligatoire destiné à couvrir les charges de péréquation sur les droits de mutation dues au titre de l'année 2010 et qui s'élève à 24,5 M€.

Ainsi, l'excédent disponible de ce compte administratif se trouve ramené à 43,8 M€, à comparer à 39,2 l'an dernier, c'est-à-dire sensiblement au même niveau, et, je tiens à le rappeler, loin des 130 M€ de 2008 ou des 180 M€ régulièrement constaté depuis 2005.

Il convient aussi de préciser que cet équilibre en 2010 est réalisé en intégrant dans nos recettes un emprunt à hauteur de 40 millions d'euros, et que pour répondre à une question posée en commission des finances, je vous confirme que la consolidation, à hauteur de 50 M€, d'un emprunt négocié en 2009 est lui aussi destiné à financer les besoins non couverts par la trésorerie disponible et pour profiter de taux historiquement bas.

Ainsi, pour boucler l'exercice 2010, grâce à un niveau de recette, en termes de droits de mutation, qui se situe parmi les années fastes, et malgré le nouveau prélèvement de péréquation, le besoin d'emprunt reste très faible.

Et les finances de notre Département demeurent saines.

Cette constatation m'a amené à consulter notre compte rendu de séance de l'an dernier et sur lequel je reprends mot pour mot une partie de mon intervention :

« Alors, non, mes chers collègues, tout en constatant c'est bien évident, que nos marges de manœuvre se réduisent, je ne partage pas ce pessimisme parce que la gestion budgétaire que nous menons n'est pas imprudente, parce que notre capacité de désendettement reste inférieure à une année quand la moyenne est supérieure à 5 ans, parce que nous faisons porter notre effort sur l'investissement, porteur de dynamisme socio-économique, enfin parce que nous pouvons maintenir notre soutien à l'investissement communal ».

Je n'ai rien à retoucher de cette affirmation, nous demeurons sur la même perspective.

Et ce compte administratif 2010 est bien le reflet de cet espoir que nous avons toujours voulu porté en l'avenir, et qui se concrétise notamment par ces quelques chiffres issus tout d'abord de notre investissement.

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 271 M€, niveau quasi identique à celui de l'an dernier, alors qu'il était concerné par le plan de relance souhaité par l'Etat et compensé en recette, vous vous en souvenez tous, par le doublement du fond de compensation de la TVA. Cette année 2010 se situe donc largement au dessus (+25 %) de la moyenne qui nous avait alors été demandé, soit 216 M€.

Nous constatons donc une accélération nette, depuis deux ans, de notre niveau d'investissement.

Ces 271 M€ d'investissements réalisés en 2010 se répartissent en 132 M€ d'investissements directs et en 138 M€ d'investissements indirects.

Les investissements directs, en accroissements de 10 M€, s'inscrivent dans le cadre du programme de modernisation des équipements des routes départementales avec en particulier les grosses opérations de la RD 113. Les travaux dans les établissements scolaires dont le Conseil général assure la construction et la rénovation sont à l'origine de cet accroissement de nos investissements. Les acquisitions concernent principalement celles qui sont nécessaires à la réalisation du tramway de Vélizy-Viroflay et des logements pour loger les agents du SDIS ainsi que les agents départementaux.

Les investissements indirects s'élèvent à 138 M€ se qui peut sembler être une régression par rapport à l'an dernier, mais il y a lieu, là aussi, de comparer ce qui comparable, c'est-à-dire de mettre à part, pour 2009, la dernière partie exceptionnelle de dotation à l'EPFY.

Hors cette dotation, les subventions au profit de nos collectivités territoriales, celles que nous souhaitons aidés par notre politique contractuelle ambitieuse, progressent de 40 M€, en passant de 77 à 117 M€.

Elles se ventilent entre le cadre de la politique de l'aménagement de l'environnement et du logement pour 37 M€, en faveur des infrastructures et des réseaux pour 33 M€, pour l'enseignement à hauteur de 24 M€, le développement économique à hauteur de 21M€, la culture et le sport à hauteur de 11M€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 812 M€, en progression de 12 M€ par rapport à l'an dernier, 1,5% de plus.

Très schématiquement, ces 12 M€ de croissance s'imputent aux dépenses d'action sociale et médico-sociale pour presque 20 M€, et à l'intérieur de ce secteur, ce sont les domaines d'intervention concernant le handicap et l'insertion via le RSA qui explique l'essentiel de cette croissance.

Notons au passage, qu'avec les frais de personnel, les dépenses d'action sociale couvrent 68 % des dépenses réelles de ce compte administratif.

Les dépenses de sécurité progressent elles aussi de 2 M€.

Ce sont donc les autres postes qui, en étant en diminution, font apparaître la maîtrise des dépenses de gestion souhaitée par le département.

Je pense ici, en particulier, aux efforts réalisés sur le secteur de l'enseignement scolaire par la neutralisation partielle des réserves ou les économies importantes sur les dépenses de structure.

En termes de recettes, notons, bien sur, l'accroissement important des droits de mutations, comme déjà indiqué, ce qui nous permet aussi de conforter nos prévisions pour cette année 2011.

La participation de l'Etat aux dépenses obligatoires augmente en valeur absolue, elle se réduit cependant en termes de taux de couverture et laisse à la charge de notre collectivité une part de plus en plus importante.

Voilà donc, très brièvement brossé, le bilan comptable de notre compte administratif 2010, que je précise être conforme avec le compte de gestion établi par notre Payeur Départemental.

En dehors de ces résultats d'ordre comptable, il nous appartient de porter un jugement plus politique sur notre compte administratif.

Le compte administratif rapproche nos prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et il reflète donc la politique suivie par notre département. Ainsi que nous l'avons déjà fait l'an dernier, je vous propose de jeter un regard synthétique sur nos comptes à partir de critères d'analyse nous permettant de nous comparer aux données officielles mises à disposition par le ministère des Finances.

En retenant pour cela 4 critères, ceux de la réalisation, de la fiscalité, de la dette et enfin de l'efficience des moyens.

Premièrement, celui de la réalisation ; C'est la mesure de l'écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est donc répondre aussi à la question : avons-nous bien évalué nos besoins et nos ressources ?

Sur le fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 107,5 % du prévisionnel, grâce au dynamisme de nos droits de mutation, en rappelant que nos réalisations en la matière ont atteint, après prélèvement, 220 M€ pour un objectif de 180 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont à 96,6 % de la prévision.

Sur l'investissement, les dépenses représentent 76,5% des crédits ouverts, en forte hausse par rapport à l'année précédente (64,2 %) ; Bien sur, la totalité des dépenses d'équipement n'est pas ouverte sur un seul exercice, mais 76% traduit un taux d'enclenchement des dépenses 2010 largement supérieur à la norme constatée, 80% étant considéré comme un maximum.

Le deuxième critère, celui de la fiscalité, mesure l'impact de la fiscalité votée par notre collectivité ; Nous retiendrons, de ces comptes, le produit de la fiscalité par habitant à 294 € après l'ajustement intervenu en 2010 alors que la moyenne nationale des départements de plus de 1 millions d'habitants était de 352 € l'an dernier ; Nous sommes ainsi inférieurs de 17% à l'indicateur moyen.

Troisième critère : la dette ; Vous le savez, nous sommes à une valeur de dette de 90 M€ à fin 2010, en intégrant les sommes en cours de mobilisation, c'est-à-dire 63 € par habitant alors que la moyenne des départements français comparable se situe à 377 € ;

En termes d'intérêts versés, nous sommes à 60 centimes, là où la moyenne se situe à 10 € par an et par habitant. Autant d'argent économisé et redéployé sur d'autres activités en faveur des yvelinois.

Enfin quatrième et dernier critère, c'est celui de l'efficience des moyens ; Ce sont les charges de personnels qui s'élèvent à 114 € par habitant contre une moyenne à 157 €, mais l'efficience, c'est aussi la mesure des résultats en termes de réalisations et de soutien à l'économie et aux communes. Le chapitre essentiel et le plus caractéristique, ce sont les subventions d'équipement versées qui, avec une valeur de 97 € par habitant sont largement au dessus de la moyenne des autres départements métropolitains (80€/h).

Voilà donc nos commentaires positifs sur le CA 2010 qui ont amenés la commission des finances à se prononcer favorablement à l'unanimité moins deux abstentions.

M. le PRESIDENT – Je remercie le vice-président en charge des finances, pour ce document très clair, qui sera diffusé parmi vous. Vous disposerez ainsi d'un point très précis sur la politique financière de notre département. Ce bilan est satisfaisant, même si l'on peut toujours discuter tel ou tel aspect – je pense ainsi que notre capacité d'emprunt pourrait être mieux utilisée. Nous avons en effet une marge de manœuvre considérable grâce aux efforts déployés par mes prédécesseurs.

M. BARTH – Je tiens d'abord à souligner la clarté des documents, leur exhaustivité et leur présentation pédagogique, ce qui fait que sans être spécialiste de finances publiques, on les lit facilement.

L'examen du compte administratif 2010 appelle plusieurs constats. D'abord, le déficit de la section d'investissement est élevé, à 119 millions d'euros sur une dépense totale de 502 millions. Mais c'est l'effet d'un effort plus grand pour investir, puisque le montant dépensé l'année précédente était de 475 millions.

En fonctionnement, la hausse notable des recettes tient avant tout au retour du produit des droits de mutation à un niveau légèrement supérieur à ce qu'il était avant la crise de l'immobilier. Pour autant, le résultat brut de l'exercice, hors report des années antérieures, n'est que d'un peu plus de 29 millions d'euros, pour un budget global de 1200 millions d'euros. D'autre part, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 50 millions pour abonder la section d'investissement. Mon appréciation globale est donc moins optimiste que les propos que nous venons d'entendre.

Si l'on tient compte des résultats antérieurs, le résultat de l'exercice 2010 est de 68,25 millions d'euros, dont il faut retrancher les 24,5 millions ponctionnés par l'Etat sur le produit des droits de mutation, au bénéfice de la péréquation entre départements. J'observe au passage que si cette péréquation est nécessaire, c'est pour venir au secours de départements que l'Etat lui-même a mis en difficulté en ne compensant pas à due concurrence les charges qu'il leur a transférées. De ce fait,

le résultat de l'exercice s'élève à 43,8 millions d'euros, toujours en tenant compte de l'emprunt consolidé de 50 millions d'euros fait en juin 2010.

D'autre part, de façon pratiquement rituelle, on peut souligner que les dépenses sociales sont en augmentation sans que cette charge croissante soit compensée par l'Etat qui a opéré les transferts sur les départements. Le déficit s'accroît de quatre ou six millions, selon les calculs, pour atteindre les cent millions sur cet exercice. L'augmentation de ces dépenses est due au vieillissement de la population et donc à l'augmentation du nombre de personnes relevant des dispositifs de solidarité.

Notre critique ne porte en rien sur la solidarité elle-même : elle est juste. Ce que nous critiquons, c'est que l'Etat transfère des compétences au Département au détriment de celui-ci malgré les engagements qu'il a pris d'assurer une compensation à l'euro près des dépenses transférées.

Les dotations de l'Etat restent stables, la légère augmentation étant imputable à la progression de la TIPP.

Globalement, tout en soulignant l'effort d'investissement très important, on observera néanmoins que la marge de manœuvre dépend de la hausse du produit des droits de mutation. Cette manne, on l'a déjà constaté, peut être soumise à bien des aléas. Or, en comparaison, les dépenses d'action sociale et médico-sociale, qui représentent 67,9 % de nos dépenses réelles, ont augmenté de près de 20 millions cette année, avec une compensation sans cesse décroissante par l'Etat.

Ce compte administratif est, certes, conforme au budget voté. Il y a néanmoins quelques motifs d'interrogation sur l'avenir des finances départementales. Cette conclusion est d'une tonalité peut-être un peu pessimiste, mais ce sont les réalités du budget et de ses tendances qui m'y conduisent.

Le groupe des élus de gauche s'abstiendra sur ce compte administratif, comme il le fait ordinairement.

M. le PRESIDENT – Olivier Lebrun souhaite intervenir en tant que président du groupe de la majorité départementale.

M. LEBRUN – Je le ferai avec plus d'optimisme quant à la capacité de notre assemblée à assumer ses compétences légales, notamment dans le domaine social.

L'amélioration des résultats du compte administratif se traduit par le retour à la situation de 2008 qui nous permet de nouveau d'autofinancer nos investissements à hauteur de 68 %. Cette réelle performance laisse un niveau d'endettement plus que raisonnable, puisque le stock d'emprunt représente moins d'un an d'autofinancement alors que, pour les autres départements, il est entre 5 et 8 ans. La majorité est donc optimiste sur la réalisation des engagements qu'elle a pris au printemps dernier et que le président a énoncés dans son discours de début de mandature le 31 mars. Cet optimisme est d'autant plus réaliste que nos services ont réussi à réaliser en 2010 plus de 79 % des opérations d'investissement inscrites au budget primitif, ce dont il faut les féliciter.

Fidèle à ses valeurs, la majorité départementale continue à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, à maintenir la fiscalité la plus basse d'Ile-de-France et à jouer son rôle de solidarité, notamment envers les autres départements, puisque les Yvelines sont le troisième contributeur au fonds de péréquation des droits de mutation.

M. le PRESIDENT – Après Paris et les Hauts-de-Seine, une fois encore.

M. LEBRUN – Nous restons dynamiques en ce qui concerne les investissements au service des communes et des Yvelinois. Ainsi les aides directes aux communes sont passées de 77 millions d'euros à 117 millions d'euros. Quant à nos compétences sociales – personnes handicapées, personnes âgées, insertion, enfance, famille – elles absorbent 67,9 % de notre budget de fonctionnement. Les dépenses pour le RSA ont augmenté de 12 millions, car la précarité a augmenté. C'est certainement là la zone d'ombre de mon intervention. Mais nous faisons face à

l'ensemble de nos dépenses, y compris pour l'APA qui, depuis sa création – en 2000-2001, je le rappelle – n'est pas compensée en totalité.

Vous pouvez compter, monsieur le président, sur notre volonté de servir le projet départemental que nous avons élaboré par une gestion responsable.

M. le PRESIDENT – Je partage à ce qu'a dit Jean-Louis Barth sur l'absence de compensation à l'euro près des charges transférées. Cela nous oblige à participer à la solidarité envers d'autres départements. Mais pour ma part, je la trouve tout à fait normale : Certains départements du centre de la France ont à faire face à une population vieillissante, d'autres comme la Seine-Saint-Denis à de réels problèmes sociaux.

Mais je suis confiant pour les trois prochaines années. Certes, cela dépend du produit des droits de mutation. Mais aussi, nous avons conservé intacte notre capacité d'emprunt, qui devrait nous permettre d'accompagner fortement la politique d'investissement indispensable pour maintenir l'attractivité des Yvelines. Je remercie les services de leurs efforts pour réaliser les opérations d'investissement prévues. Nous aurons les moyens de répondre au mieux aux attentes de la population dans le domaine social, qui nous tient tous à cœur. On peut être raisonnablement confiant pour nos possibilités d'action dans les trois ans à venir.

M. PIVERT – Philippe Brillault et moi-même ne participerons pas au vote, car, nouvellement élus, nous n'avons pas participé à l'élaboration du budget.

Le Président Schmitz quitte la salle des séances. Pierre Lequiller, premier vice-président, lui succède au fauteuil présidentiel.

Présidence de Pierre Lequiller, premier vice-président du Conseil général.

M. LEQUILLER, *président de séance* – Je mets aux voix le compte administratif pour 2010.

La section de fonctionnement du compte administratif est adoptée avec 11 abstentions, (groupe des élus de gauche) MM. Brillault et Pivert ne prenant pas part au vote.

La section d'investissement du compte administratif, est adoptée avec 11 abstentions (groupe des élus de gauche), MM. Brillault et Pivert ne prenant pas part au vote.

Le compte administratif global est adopté avec 11 abstentions, (groupe des élus de gauche) MM. Brillault et Pivert ne prenant pas part au vote.

M. LEQUILLER, *président de séance* – Le compte administratif étant adopté, le Président du Conseil général peut revenir dans la salle.

Présidence de Alain Schmitz.

Alain Schmitz, président du Conseil général, reprend place à la tribune présidentielle.

Budget supplémentaire 2011

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Après l'adoption du compte administratif, en bonne logique il vous est soumis une proposition de budget supplémentaire pour 2011 qui reprend les résultats de ce compte. Il permet les ajustements nécessaires. Mais j'appelle surtout votre attention sur les nouveaux engagements qui y figurent et correspondent à ceux qu'a pris Monsieur le Président lors de son discours du 31 mars et à son souhait de privilégier la solidarité.

A ce titre, quatre millions sont inscrits pour le RSA ; 3,7 millions pour l'enseignement supérieur, soit les universités de Mantes-la-Jolie et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Je souligne également que des crédits sont inscrits pour aider les communes à résorber les préfabriqués scolaires et à réaliser des terrains de sport synthétiques ; pour assurer les avances remboursables aux grandes entreprises sur des projets structurants ; la principale action nouvelle en faveur du milieu naturel est l'inscription de 16,6 millions d'euros pour l'acquisition et l'aménagement du parc de Carrières-sous-Poissy.

Enfin, nous ajustons le produit des droits de mutation pour tenir compte du versement de 24 millions au fonds de péréquation au titre de 2011.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité, moins deux abstentions de vote.

M. BARTH – L'affectation des résultats de 2010 après couverture du déficit d'investissement apporte des recettes nouvelles de 37 millions en section d'investissement et de 56 millions en section de fonctionnement. L'emprunt augmente de 9,65 millions d'euros.

Une somme considérable est inscrite pour l'acquisition du parc de Carrières-sous-Poissy. Mais ce projet n'a jamais fait l'objet d'une présentation ni d'un débat. Par ailleurs, les crédits affectés aux contrats ruraux et à l'insertion des réseaux ont été réduits. Enfin, à quel projet correspondent les crédits supplémentaires pour travaux et études au haras des Bréviaires ? Il semble également que des crédits de 905 000 euros concernant des travaux sur des bâtiments sociaux à Guyancourt, Trappes, Les Mureaux et Conflans-Sainte-Honorine ont disparu. Les projets ne sont-ils plus pertinents ?

Enfin, en marge du budget, je relaye la question de beaucoup de maires : que va devenir le programme triennal de voirie ? Le maintien de la voirie en état, surtout après les intempéries que nous avons connues, est urgent car les travaux reportés coûteront encore plus cher. Il est essentiel, notamment pour les communes rurales, que le nouveau programme triennal commence en janvier 2012.

J'en profite également pour rappeler qu'une de nos priorités pour le budget 2011, dont l'élaboration va commencer, est la mise en place d'un système de transports généralisé sur le territoire du Département. La question a souvent été soulevée lors de la campagne des cantonales, surtout en milieu rural. Si la responsabilité revient au STIF, on peut aussi travailler avec lui en partenariat. D'autre part, nous souhaitons que la politique du logement soit, à l'avenir, plus orientée vers le logement social sous toutes ses formes.

Le groupe des élus de gauche votera contre le budget supplémentaire, comme il est de tradition.

M. le PRÉSIDENT – Le logement reste, bien entendu, une priorité. Mais nous examinerons ensuite une délibération qui nous permettra d'en parler.

S'agissant du nouveau programme triennal de voirie, j'ai demandé à Jean-Marie Tétart de le préparer de manière à ce qu'il puisse être opérationnel dès le début de l'année prochaine. Je sais que les maires de communes rurales l'attendent, surtout après ces deux hivers rigoureux.

Nous avons parlé du parc de Carrières-sous-Poissy en présentant les projets d'acquisition des premières tranches. Il s'agit d'un parc de 113 hectares qui accompagne un projet de développement économique. Je souhaite donc que cet aménagement soit exemplaire. 2 800 logements sont prévus sur la boucle de Seine, avec la ZAC de centralité de Carrières, la ZAC des Trois cèdres. Il y a également le port de Triel, l'écopôle et le projet de plate-forme multimodale à Achères. C'est indéniablement la partie de notre territoire qui connaîtra le plus fort développement dans les vingt

ans à venir. Il importait d'avoir aussi cet éco-parc en bord de Seine pour accueillir le public au moment où les premiers habitants s'installeront dans les logements.

M. BARTH – Cela pourrait peut-être faire l'objet d'une présentation plus détaillée.

M. le PRESIDENT – Tout à fait. Nous nous sommes limités jusqu'à présent à débattre de l'opportunité d'acquérir les terrains des exploitants de carrières qui les mettaient à notre disposition. Nous en avons d'ailleurs profité pour faire des acquisitions à Montesson afin de compléter notre parc départemental.

Pour le reste, vous noterez l'aide que je souhaite apporter pour la construction et les aménagements de gendarmerie, ce qui correspond également à un souhait exprimé par les maires ruraux.

Le budget supplémentaire, mis aux voix, est adopté avec 28 voix pour et 11 voix contre (groupe des élus de gauche).

Offre d'accueil de la petite enfance

M. le PRESIDENT – Lors d'une visite hier à la crèche de la Goutte de lait à Versailles, j'ai présenté les mesures pour la petite enfance en soulignant le caractère innovant.

M. FOURNIER, *rapporteur* – Je ne rappelle pas les mesures que nous avons prises récemment pour les micro-crèches et les assistantes maternelles. Pour améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance, nous voulons aller plus loin dans la professionnalisation des personnels et en mettant en place une sorte de guichet unique communal ou intercommunal pour informer les parents sur toute la gamme des modes de garde existants.

La première orientation est de transformer les relais assistantes maternelles, les RAM, en relais d'accueil de la petite enfance, les RAPE. Le RAM informe surtout sur notre propre réseau ; le RAPE informera les parents sur l'ensemble des modes d'accueil. Le Conseil général accordera une subvention de 12 000 euros par an pendant trois ans pour transformer ou créer un de ces réseaux.

En second lieu, nous proposons aux auxiliaires parentaux – en gros les nounous recrutées par petite annonce – de faire une formation, simple, de six heures par jour pendant trois jours, qui comprendrait aussi une initiation aux gestes de secourisme. Une liste de ceux qui ont suivi cette formation sera mise à disposition des parents dans les RAPE, ce qui représentera une sorte de « label ». Le coût pour nous est de 1 530 euros pour dix formations et notre objectif est de 500 stagiaires par an pendant trois ans.

Enfin, un numéro vert et une plate-forme internet géolocalisée mettront ces informations à la disposition des parents.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Nous allons prendre l'avis d'un spécialiste de la petite enfance à titre personnel.

M. FOND – Tout à fait, sans en faire en rien un exemple. Cette délibération est importante car le problème de garde de la petite enfance est souvent le souci premier des jeunes couples, et les maires le savent bien, qui sont confrontés régulièrement à des demandes angoissées d'un mode de garde – je ne dis pas forcément de place en crèche. C'est la solution qui vient d'abord à l'esprit, mais on en sait le coût et la difficulté de satisfaire la demande. Tous les dispositifs visant à mieux informer – il y a là un manque considérable – à professionnaliser, optimiser le fonctionnement des réseaux et donner confiance aux jeunes parents sont appréciables. Il est très bon que le Conseil général ait une politique visible et efficace dans ce domaine.

M. le PRESIDENT – Nous avons en effet 60 000 enfants de moins de trois ans dans les Yvelines et à Versailles – où j’ai donc fait cette présentation hier –, 83 % des mères d’enfants de moins de trois ans travaillent. Ce chiffre est en croissance constante.

En région parisienne, en raison du prix des loyers, les deux membres du couple travaillent et se posent cette question de l’accueil de leurs enfants. Il fallait non seulement les renseigner, mais leur dire vers qui se tourner en confiance, d’où la nécessité de professionnaliser le personnel et en particulier les auxiliaires parentaux, qui assurent à 53 % l’accueil des moins de trois ans.

M. FOURNIER – Nous voulons mettre en service la plate-forme et le numéro vert en même temps. IL faut donc d’abord communiquer sur leur existence.

M. le PRESIDENT – Les maires pourront le faire dans leurs journaux municipaux et ce sera le cas dans le journal départemental.

M. BRILLAULT – D’une part, je voudrais savoir à qui s’adresser pour recommander des candidats à cette fonction d’auxiliaire parental. D’autre part, il me paraît indispensable, monsieur le Président, que vous puissiez travailler avec l’inspecteur d’académie, au nom de toutes les collectivités, sur le passage à l’école des enfants entre deux ans et demi et trois ans. Il y a là un gros réservoir, non pas de garde à proprement parler : les enfants de deux ans et demi aujourd’hui ont une maturité d’un enfant de quatre ans autrefois et peuvent entrer dans le monde de l’école. Mais il ne faut pas que l’éducation nationale bloque pour des raisons financières ou autres.

M. le PRESIDENT – C’est une question que nous avons évoquée et j’ai demandé à Ghislain Fournier de prendre contact avec l’inspection d’académie. Il y a là des possibilités, mais vous connaissez les réticences de l’éducation nationale à la fois pour des raisons financières et parce que pour ces très jeunes enfants, il faut du personnel compétent.

M. FOURNIER – Pour les candidats auxiliaires parentaux qui souhaitent bénéficier de la formation, nous allons rapidement donner l’information aux RAM et aux quelques RAPE qui existent déjà. Lorsque ces réseaux n’existent pas, la direction de l’enfance, de l’adolescence, de la famille et de la santé centralisera les demandes. Un numéro sera mis à disposition.

M. le PRESIDENT – Je remercie Dominique Benoit et tous ceux qui travaillent à ses côtés pour ce beau projet.

M. JOUY – Peut-on envoyer cette délibération aux présidents d’intercommunalité ? En milieu rural, ce sont eux plutôt que les maires qui gèrent les RAM.

M. le PRESIDENT – Tout à fait. Tout ce qui contribue à l’information est bienvenu.

M. BARTH – S’agissant de la scolarisation des enfants de deux ans et demi, il y a longtemps que la grille NODER – normes départementales d’ouverture et de fermeture de classes – ne prend plus en compte les enfants de moins de trois ans. C’est donc une discussion de fond qu’il faudrait avoir avec l’éducation nationale sur la possibilité de scolariser ces enfants et de les voir apparaître dans les effectifs. Par exemple, l’inscription de ces enfants ne permet pas d’éviter la suppression d’une classe. De toute façon, on supprime beaucoup de postes.

MME MARY – C’est un excellent projet, notamment en ce qui concerne la formation de personnes qui ne sont pas forcément capables de prendre en charge de jeunes enfants.

On va transformer les RAM en RAPE. Mais les RAM étaient créés par la CAF. Le Conseil général va-t-il reprendre ses missions ?

M. FOURNIER – Non, le partenariat avec la CAF se poursuit. Nous offrons un financement complémentaire. Il se peut que la CAF se désinvestisse ; mais nous n'avons pas d'indication dans ce sens.

M. le PRESIDENT – La CAF était représentée hier lors de ma présentation et elle est solidaire de ce programme.

MME MARY – La CAF a un site d'information, monenfant.fr. Mais elle a beaucoup de difficultés à y mettre à jour les données. A-t-on prévu les choses de façon à ne pas rencontrer les mêmes difficultés ?

M. FOURNIER – En effet, nous allons faire le point avec eux. Il existe aussi des sites commerciaux, mais ils ne sont pas satisfaisants. L'objectif est un site non commercial, bien actualisé et s'adressant à l'ensemble des parents du Département.

M. VIGNIER – Cette délibération porte sur l'information, la recherche d'auxiliaires et leur professionnalisation, c'est tout à fait cohérent. N'oublions pas que les naissances sont toujours à un niveau élevé, et concernent désormais des femmes plus âgées et aussi des filles de plus en plus jeunes. Aussi ne faut-il pas négliger la formation des parents – mais peut-être est-ce plutôt du rôle de la PMI. En tout cas, ces jeunes mères de 16 à 17 ans n'ont pas forcément les connaissances adaptées et il faut vraiment éviter de rater le départ des enfants dans la vie.

D'autre part, les auxiliaires parentaux qui suivront cette formation auront une sorte de label. Lors du débat sur les microcrèches, je souhaitais que ces « nounous » puissent y collaborer. On avait objecté que, dans la mesure où la responsabilité du président du Conseil général était engagée, il fallait une qualification et on avait imposé un diplôme pour y travailler. A partir du moment où il y a une formation, un suivi, qu'on reconnaît la qualité de la personne, va-t-on laisser ces auxiliaires parentaux travailler dans les microcrèches ?

M. FOURNIER – Pour l'instant ce n'est pas prévu. La microcrèche est un dispositif plus professionnel qui nécessite un agrément plus complet. On va y réfléchir, mais cela risque de poser plus de problèmes que d'en résoudre, par exemple de concurrence.

M. le PRESIDENT – En l'état actuel, la différence est nette entre auxiliaire parental et assistante maternelle. Il y aura une formation, pour aider ces auxiliaires dans leur travail quotidien, mais on n'en est pas à la délivrance d'un diplôme. Et le diplôme ayant une reconnaissance nationale, c'est le législateur qui devrait intervenir. En aucun cas ce ne peut être le Conseil général.

M. VIGNIER – Reste qu'il faut parvenir à recruter dans un domaine où l'on ne trouve pas de personnel.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Insertion des bénéficiaires du RSA

M. FOND, *rapporteur* – Pour synthétiser cette délibération très copieuse, distinguons ses deux volets, le bilan de 2010 et les perspectives 2011 du plan départemental d'insertion.

En 2010, les bénéficiaires du RSA relevant du Conseil général étaient 21 500. L'augmentation, assez forte, de 2008 à 2010 est due à la crise économique, mais aussi à la montée en puissance progressive du dispositif. Les dépenses effectives de paiement de l'allocation sont prévues à hauteur de 90 millions d'euros en 2011, soit une somme considérable. Le RSA activité, nouveauté de la loi par rapport au RMI qui l'a précédé, concerne 5 500 personnes et le RSA jeunes, dont les conditions d'entrée sont restrictives, quelques dizaines de jeunes qui seront probablement une centaine en fin d'année.

Ces bénéficiaires du RSA sont essentiellement des personnes qui ont très peu de qualification et deux tiers d'entre elles sont au RSA depuis plus de 18 mois, c'est-à-dire étaient déjà au RMI auparavant. Le taux de bénéficiaires du RSA par rapport à la population est de 1,3 % fin 2010 dans les Yvelines, contre 2,3 % en moyenne en Ile-de-France : ce décalage ne fait que reproduire celui qui existe pour d'autres indicateurs comme le taux de chômage, respectivement à 6,6 % et 8,2%. Mais cette situation apparemment meilleure ne doit pas cacher des disparités territoriales extrêmement fortes, avec une concentration des bénéficiaires du RSA en Val de Seine et en ville nouvelle, où les taux rejoignent ceux de l'Ile-de-France.

En 2010, le Département a axé l'effort sur la mise en place du dispositif et sur son accompagnement : 380 travailleurs sociaux dans les espaces territoriaux sont chargés de l'instruction des dossiers et de l'accompagnement social et socioprofessionnel. Des partenariats sont en cours avec les CCAS et les structures d'insertion par l'activité économique, les associations, les collectivités territoriales, Pôle Emploi. On a également recours à des prestataires spécialisés – pour 271 bénéficiaires chez ADECCO et 110 à l'AFPA en 2010. 2 300 personnes ont bénéficié d'un accompagnement emploi-formation relevant directement du Conseil général, 378 contrats aidés ont été signés dans le secteur non marchand et 158 dans le secteur marchand. Le taux de retour à l'emploi ou la formation est de 40 % à 60 %.

Depuis janvier 2011, le nombre de bénéficiaires du RSA s'est stabilisé.

Pour 2011, on peut dégager quatre priorités. La première est d'améliorer l'orientation des bénéficiaires du RSA. Tout le dispositif repose sur une bonne orientation de ceux qui sont proches du retour à l'emploi, dont il faut connaître les qualifications pour pouvoir répondre à des demandes d'entreprise, en partenariat avec des associations et avec Pôle Emploi. D'autre part, il y a le traitement social – santé, logement – dont les services départementaux ont l'habitude. 31 % des bénéficiaires sont en situation de retrouver très rapidement un emploi, 30 % peuvent y retourner si l'on fait disparaître un certain nombre de freins, et 37 % sont éloignés ou très éloignés de l'emploi et il faut les orienter vers d'autres dispositifs. En complément de l'orientation, il est également possible de faire faire des bilans de compétences par des prestataires spécialisés.

Le deuxième objectif, déjà poursuivi en 2010 et que l'on va renforcer en 2011, est l'interface avec les entreprises. La richesse économique de notre département permet d'y trouver un certain nombre de places. Encore faut-il orienter les bonnes personnes vers les bons emplois : les entreprises attendent de recevoir les bons CV, et c'est là où nous devons jouer notre rôle d'interface. Nous allons continuer à recruter des chargés de recrutement insertion, intégrés dans les territoires, avec une fonction économique plutôt que sociale. Nous collaborons avec des associations comme Yvelines insertion emploi qui travaillent dans ce domaine. Nous aidons la création de petites entreprises, par des garanties d'emprunt, avec l'aide de Yvelines Actives, créé en 2010 et qui va prendre tout son essor en 2011. Nous menons aussi des plans d'action ciblés sur des secteurs d'activité représentant d'importants gisements d'emploi, comme les aides à la personne, la logistique, la grande distribution et probablement d'autres.

Notre troisième priorité est de renforcer l'évaluation des dispositifs. Il faut être en état de donner des objectifs clairs à nos partenaires et savoir les mesurer, notamment connaître le nombre d'allocataires du RSA qui ont bénéficié de tel ou tel dispositif du plan d'insertion et le retour en terme d'emplois durables et de formations qualifiantes. Sont concernées les associations et aussi les chantiers

d'insertion. En 2010, 162 bénéficiaires sont passés par 14 chantiers d'insertion, largement soutenus par l'Etat et par le Conseil général, qui sont donc en droit d'en mesurer l'efficacité.

La quatrième priorité, plus neuve, est d'assurer le suivi après l'emploi. Certaines entreprises sont en effet réticentes à embaucher un bénéficiaire du RSA car elles craignent que les choses se passent mal, y compris avec recours aux prudhommes. Nous mettons donc en place en 2011 une prestation particulière de tutorat afin de suivre le bénéficiaire du RSA après embauche pour sécuriser la totalité de son parcours.

Enfin, le Conseil général lui-même reste l'un des premiers partenaires de l'insertion avec un objectif de 800 contrats aidés en 2011, 400 dans le secteur marchand et 400 dans le secteur non marchand. Dans le cadre des discussions que nous avons avec l'Etat, nous irons peut-être au-delà de ces 800 contrats.

M. le PRESIDENT – Je confirme mon souhait d'aller au-delà, notamment dans le secteur non marchand. Je vous proposerai un avenant à cette convention pour quelques centaines d'emplois aidés supplémentaires. Il y a un gisement notamment dans les collèges, où ces aides sont très demandées et où les bénéficiaires conservent leur emploi ensuite.

M. FOND – Le Conseil général essaye aussi de montrer l'exemple en introduisant une clause d'insertion dans le cadre des marchés publics. Il a signé en janvier 2011 une convention d'engagement volontaire des sociétés de maintenance des infrastructures routières et cela concernera aussi l'entretien et la construction des collèges, avec des engagements chiffrés et contraignants.

Enfin, le pacte territorial de l'insertion, prévu dans la loi de décembre 2008, va définir le cadre de mise en œuvre de ce rôle de chef de file du Conseil général en partenariat avec Pôle Emploi et les représentants du monde économique, ceux de l'insertion, la CAF, la MSA. C'est bien le Conseil général qui est à l'initiative de ce pacte. Le travail lancé en mai doit se poursuivre pour aboutir à un document clair et consensuel au deuxième semestre 2011.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Nous remercions Pierre Fond non seulement de son travail, mais de nous faire profiter de son don de rendre claires les choses compliquées.

MME MARY – Je tiens moi aussi à rendre hommage aux services, à Michel Salem-Sermanet et à David Berkoun. Nous disposons pour la première fois d'un bilan très complet de ce qui se passe sur le territoire.

Je pense simplement que c'est une erreur de limiter à six mois l'accompagnement des personnes. Il faudrait ajouter « voire plus ». Certaines personnes, après six mois dans un emploi, sont encore fragiles et sans cet accompagnement, elles décrochent pour entrer dans la catégorie de ceux qui s'éloignent de l'emploi. Ce serait dommage, même s'il ne s'agit que de quelques cas, de ne pas les rattraper. Cette précision pourrait figurer en page 16 du programme départemental qui figure en annexe.

M. FOND – C'est une très bonne idée car dans ce domaine il faut procéder au cas par cas. On souhaite individualiser le plus possible le dispositif.

J'ajoute que le RSA a un aspect tout à fait contraignant, et nous sommes très vigilants sur le respect par chacun de ce qui figure dans le contrat, y compris par le bénéficiaire. Etant donné le débat national autour du RSA, autant le préciser. Il y a beaucoup d'argent public en jeu – 90 millions d'allocations dans les Yvelines. On demande aux bénéficiaires de respecter ce qui est prévu pour la prise de rendez-vous, le suivi et il appartient au Conseil général d'en vérifier la réalité.

M. le PRESIDENT – C'est un des aspects du suivi.

M. VIGNIER – C'est un bon projet. Mais un tiers des bénéficiaires du RSA a besoin d'un accompagnement social lourd, sans lequel ils ne pourront pas accéder au travail. On en envoie un certain nombre vers des prestataires pour faire des bilans et les orienter. Mais ces prestataires qui les orientent ne les placent pas. Or pour ces cas les plus difficiles, il faut s'assurer aussi du placement, sinon cela ne sert pas à grand-chose. C'est cela le problème sur le terrain : après l'orientation, les gens nous « échappent », on ne les voit plus. Toute la question reste de l'accès réel à un emploi.

D'autre part, c'est une bonne chose de nous annoncer le pacte, mais l'an dernier on nous l'a annoncé pour fin 2010, on nous dit maintenant que c'est pour fin 2011. J'espère donc que ce ne sera pas fin 2012 et qu'on va respecter ce calendrier.

Enfin, vous m'excuserez de faire des remarques que j'aurais présentées en commission réglementaire et non ici si, les jours de réunion ayant changé, nous avions pu assister à la réunion. Dans ce PDI, supprime-t-on les bourses d'insertion professionnelle ? Ensuite, a-t-on supprimé les trois postes de médecins coordonnateurs qui devaient recevoir les personnes en état de précarité dans trois hôpitaux ? Enfin, le service d'action sociale est-il maintenu ou reconduit ?

M. le PRESIDENT – Sur ces trois questions techniques, les réponses seront peut-être communiquées ensuite.

M. FOND – Une des grandes difficultés à gérer le RSA est qu'il s'agit d'un dispositif unique qui s'adresse à deux catégories très différentes : ceux qui, avec des soutiens, retrouvent un travail, et ceux qui relèvent vraiment d'un dispositif social. L'orientation s'adresse plutôt à la première catégorie. Les agents qui reçoivent ces personnes savent assez vite ce qu'il en est. Les cas plus lourds relèvent plus de l'accompagnement social, mais le Département a les outils pour traiter ces aspects santé, logement, éducation, dans les espaces territoriaux.

Ensuite, le RSA exige un partenariat entre le Conseil général, Pôle Emploi, le Conseil régional – pour la formation – et l'Etat : établir le pacte territorial n'est donc pas un exercice simple. Même si ces partenaires, comme Pôle Emploi, ont l'habitude de travailler avec nous, ils s'inscrivent dans un système différent. C'est un défi à relever.

M. le PRESIDENT – Lors d'une rencontre avec l'ensemble des partenaires en novembre 2010, il a été constaté que nous n'étions pas en retard par rapport aux autres conseils généraux d'Ile-de-France. Nous souhaitons que ce pacte ait un véritable contenu, avec des engagements précis de Pôle Emploi et de la Région, ce qui peut expliquer le « retard ». Si le pacte ne contient que des engagements du Conseil général, c'est insuffisant. Pour notre part, nous sommes prêts, mais nous voudrions que nos partenaires le soient également, d'où ce report.

M. BRILLAULT – Philippe Pivert et moi-même, depuis deux mois que nous siégeons dans cette assemblée, découvrons les délibérations en rapport avec le RSA. Pour ce qui est de son objet, c'est une excellente idée. Je peux adhérer aux propos de Pierre Fond. Le travail des services du Conseil général est efficace pour les bénéficiaires du RSA qui viennent pour se réinsérer ou que la rencontre avec les services mobilise pour cette recherche d'emploi. Mais pour tous les autres bénéficiaires du RSA, on touche au réel problème, national, de l'assistantat. Je représente les élus des Yvelines au CIAF, entité qui fédère le Conseil général, la CAF, la CNAV et des fournisseurs d'énergie. Cet organisme fait un travail remarquable. A partir du bilan d'activité qui nous a été présenté il y a trois semaines, on constate que le total des aides mensuelles atteint un montant qui ne motive peut-être plus à aller chercher du travail, puisqu'il équivaut à certains salaires. Mais les choses sont différentes selon les bassins. Par exemple dans celui de Versailles Grand Parc, nous avons des cas difficiles, de femmes seules avec enfants. Il faut peut-être tenir compte de ces éléments. Si nous voulons

pérenniser le RSA avec la finalité qui est la sienne, il faut bien s'assurer de ce que donne l'accumulation de toutes les aides. De nombreuses subventions nous ont été demandées depuis deux mois et au CIAF, on constate une augmentation considérable des demandes de formation. Or il s'agit de gens en fin de droit qui avaient déjà eu des formations par Pôle Emploi ou d'autres structures. Les indicateurs de suivi doivent donc être regardés de très près sinon on va créer un assistanat et faire perdre au RSA sa finalité.

M. le PRESIDENT – C'est un éclairage qu'il importait de présenter, nous en sommes tous conscients. Mais il ne faut pas généraliser, ces cas restent des exceptions. Pierre Fond a bien présenté à l'esprit qu'il faut aussi donner le goût du retour à l'emploi. C'est fondamental.

M. FOND – Il est vrai que dans tout dispositif, il y a des abus, contre lesquels il faut lutter. Mais pour avoir sous les yeux un très grand nombre de dossiers de RSA, je peux dire qu'il y a beaucoup de misère. A première vue, j'ai envie de dire que c'est 99 % des cas. Au-delà de la politique, il y a une obligation de fraternité et d'humanité à aider les plus malheureux d'entre nous. Le RSA est imparfait comme le RMI l'était et comme le dispositif qui suivra le sera. Mais il va dans le bon sens.

M. BRILLAULT – Qu'on ne se méprenne pas sur mes propos. Il y a aussi des gens dans la misère qui ne bénéficient pas du RSA, mais il doit être donné de façon pertinente. Surtout, le problème c'est le cumul des aides. Sur le reste, je suis d'accord.

M. TISSIER – Il est très bien que vous envisagiez de créer de nouveaux contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA dans le secteur public car ceux qui travaillent dans les grandes entreprises savent bien que les efforts de productivité qui sont demandés aux salariés excluent une grande partie des gens que l'on prenait auparavant comme « petites mains ». Dans le secteur public, la pression est moindre et on peut remettre au travail certaines catégories de personnes. Par ailleurs, je remercie Pierre Fond pour cette très bonne présentation.

M. le PRESIDENT – Je vais mettre aux voix cette délibération amendée suivant proposition. Le montant de notre participation, 90 millions d'euros, est considérable, mais il y a là aussi une question d'éthique.

La délibération amendée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance, suspendue à 14 heures, est reprise à 14 heures 40.

Subventions à des associations d'insertion

M. LEVEL, *suppléant* - M. FOND *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder des subventions à trois associations. BGE Yvelines – l'ex-Boutique de gestion Athéna – mène des actions d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi. Pour 200 accompagnements en 2011 et des actions nouvelles, la subvention proposée est de 93 000 euros. L'ADIE, association pour le droit à l'initiative économique aide les porteurs de projet qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire pour de petits prêts. Ses activités n'ayant pas été totalement réalisées en 2010, il est proposé de lui accorder une subvention moindre, de 55 000 euros, en 2011. Enfin Yvelines Actives a permis de réaliser 30 dossiers de prêts en 2009 et 70 en 2010, dont dix dans l'économie sociale et solidaire. 200 emplois ont ainsi été créés ou consolidés. Nous vous demandons de porter la subvention, qui était de 70 000 euros en 2010, à 100 000 euros en 2011 pour valider cent dossiers et 300 emplois.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Monsieur Painchault, l'ancien directeur des finances du Département siège dans cette association. Pierre Fond l'a citée dans son rapport et elle s'inscrit bien dans notre politique de l'insertion.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Maison de santé « Claire demeure » à Versailles

M. LEVEL, *rapporteur* – La fondation des Diaconesses de Reuilly va réaliser des travaux importants pour la mise en sécurité de la maison de santé Claire demeure à Versailles, qui a une capacité de 72 lits, dont 48 lits pour l'unité de soins de longue durée, ce qui ouvre droit à subvention. Sur un coût de 163 501 euros, la subvention de 40 % pour la seule unité de soins de longue durée serait de 43 600 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Les Diaconesses de Reuilly sont la seule communauté de religieuses protestantes et elles sont installées à Versailles depuis plus de 150 ans. Elles se consacrent à l'accueil des personnes en fin de vie.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats d'objectifs et de moyens de Conflans-Sainte-Honorine et Plaisir

M. LEVEL, *suppléant* M. FOURNIER, *rapporteur* – Le contrat d'objectifs et de moyens de Conflans-Sainte-Honorine a trois axes, la protection de l'enfance, la valorisation des parcours de jeunes et personnes éloignées de l'emploi et le renforcement du droit des femmes. Le coût des actions sur la période 2011 à 2013 est évalué à 283 550 euros, sur lesquels il vous est proposé d'apporter une subvention de 155 750 euros.

Pour la commune de Plaisir, les quatre axes du contrat portent sur l'insertion professionnelle locale des bénéficiaires du RSA, la prévention dans les quartiers, le travail éducatif auprès des familles, la meilleure coordination entre partenaires des actions existantes. Sur un coût global de 159 000 euros pour trois ans, il vous est proposé d'accorder une subvention de 94 500 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Le 2 septembre, à Conflans-Sainte-Honorine, j'inaugurerai le nouvel espace d'action sociale. Je signerai alors le contrat d'objectifs et de moyens de la commune.

M. ESNOL – Je remercie les services du Département avec lesquels nous avons beaucoup travaillé pour mettre en place ce contrat, ainsi que les élus de bien vouloir le voter. Conflans a déjà mis en place beaucoup de dispositifs et ce contrat va nous permettre d'aller plus loin sur des sujets sensibles comme la maltraitance des enfants et des femmes. Ce problème est peut-être plus marqué dans notre commune que dans d'autres, pour des raisons historiques et sociologiques. D'autre part, travailler sur la jeunesse est à mes yeux un préalable pour améliorer la situation d'ensemble.

M. le PRESIDENT – Joël Regnault, le maire de Plaisir, est certainement dans le même état d'esprit.

M. GOURDON – Je remercie également l'Assemblée pour le contrat de Plaisir. Ces actions sont utiles pour les quartiers concernés.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats de développement de l'offre résidentielle

M. JOUY, *rapporteur* – Le contrat de développement de l'offre résidentielle est un dispositif exceptionnel du Conseil général sur la période 2006-2013 pour mettre en œuvre sa politique en faveur du logement. C'est l'un des piliers de sa politique d'aménagement du territoire. Pour augmenter le niveau de construction de logements historiquement bas des années 2000-2004, le CDOR apporte une aide aux communes et aux intercommunalités qui s'engagent à produire une offre de logements diversifiée en termes de typologie et de conditions d'accès.

Ce rapport vous propose d'adopter : des dispositions spécifiques aux communes fortement «bâtisseuses» entre 2000 et 2004 ; la modification de l'aide forfaitaire prévisionnelle du CDOR de la commune d'Ablis (2010-2012) ; un CDOR avec la commune de Fourqueux ; le montant définitif des aides relatives aux CDOR des communes de Nézel et Vernouillet.

Dans le dispositif relatif aux CDOR, en dehors des territoires à dominante rurale non situés en périmètre d'OIN, l'aide apportée par le Conseil général est calculée à partir du nombre de logements commencés au-delà de la moyenne constatée sur 2000-2004. Cependant, quelques communes, inscrites dans la géographie prioritaire du Département, ont fortement construit entre les années 2000 et 2004 et le rythme actuel de construction de logements n'y est pas forcément supérieur à la moyenne sur 2000-2004, déjà élevée. Il a été décidé d'étudier des modalités de soutien adaptées à ces communes et s'inscrivant dans les objectifs de la politique départementale.

Un groupe de travail de neuf conseillers généraux a été installé fin 2010 à cet effet. Il a abouti à une proposition consistant à identifier les communes concernées au moyen de deux critères : faire partie d'un pôle structurant ou constituer un pôle d'appui du SDADEY ; avoir un taux de construction supérieur au double de leur moyenne départementale entre 2000 et 2004 (soit 6,8%), seuil jugé unanimement pertinent par le groupe de travail.

Vingt communes yvelinoises cumulent ces deux critères ; la liste figure en annexe au règlement qu'il est proposé d'adopter.

Si elles signent un CDOR, l'aide du Conseil général sera déterminée selon un mode de calcul spécifique, la référence étant dans ce cas le double du taux de construction départemental, soit 6,8%.

De plus, il est proposé que la durée minimale d'un second contrat –dont l'échéance est 2013- soit de deux ans et demi. Cette disposition permet la négociation de seconds CDOR avec des communes qui atteignent les objectifs de leur premier CDOR avant la fin du premier semestre 2011. Les nouveaux contrats issus de cette disposition fixeront des objectifs de construction sur la période entre le 1er juillet 2011 et le 31 décembre 2013.

D'autre part, il est proposé que, pour les opérations réalisées dans le cadre de ZAC mises en œuvre par un opérateur public, une convention entre le Conseil général, la collectivité bénéficiaire du CDOR et l'aménageur public de la ZAC définisse l'affectation de l'aide du Département, notamment le montant de l'aide CDOR réservée pour l'opération d'aménagement.

Le second point porte sur la modification de l'aide forfaitaire prévisionnelle du CDOR de la commune d'Ablis signé le 17 novembre 2010. Ce contrat porte sur un engagement de 150 logements commencés en 3 ans (2010-2012), soit 50 logements par an. L'aide forfaitaire prévisionnelle du CDOR d'Ablis est de 225 000 euros. La commune a reçu un premier acompte de 20%, soit 45 000 euros en 2010.

Ablis est concernée par la disposition particulière relative aux communes « bâtisseuses », son taux de construction étant l'un des plus élevés des Yvelines avec 19,1% entre 2000 et 2004. Il est donc proposé que sa moyenne de référence 2000-2004 soit ramenée de 35 à 12 logements, correspondant à un taux de construction de 6,8% sur 5 ans. En conséquence, l'aide forfaitaire prévisionnelle est recalculée avec un engagement complémentaire de 345 000 euros. Il est ainsi proposé d'approuver le nouveau montant de l'aide forfaitaire prévisionnelle de la commune d'Ablis, soit 570 000 euros, selon les modalités de l'annexe financière annexée au projet de délibération.

Il vous est proposé de signer un contrat de développement de l'offre résidentielle 2011-2013 avec la commune de Fourqueux. Celle-ci offre un cadre de vie privilégié et attractif à moins de 20 km de Paris-La Défense, avec des liaisons de qualité. La qualité du réseau autoroutier et des grandes infrastructures routières confère à la commune une bonne accessibilité. Le SDADEY définit Fourqueux comme une commune urbaine du pôle structurant de Saint-Germain-en-Laye, ayant vocation à se développer, compte tenu de la qualité de son offre d'équipements et de services. Dans ce contexte, Fourqueux a choisi d'accroître son parc de logements de 200 unités d'ici 2025, dont 150 logements locatifs sociaux.

Le parc de logements, composé de 1 480 résidences principales en 2007, comporte 70 % de logements individuels. Son taux de propriétaires-occupants de 81 % est comparable à celui des communes rurales et la commune n'offre que 11 % de logements locatifs privés et 9,28 % de logements locatif sociaux.

Le programme de la commune est de construire 120 logements sur trois ans, avec un minimum de 50 % de logements en locatif social et 60 % de logements collectifs, ans deux opérations d'ensemble : le "Cœur de village" et les anciens communs du Château de Fourqueux appelés « résidence Monteynard ».

L'aide du Département est de 5 000 euros par logement supplémentaire produit par rapport à la moyenne de construction constatée entre 2000 et 2004, ce qui, pour ce contrat, abouti à une aide de 345 000 euros.

Enfin, il vous est proposé de solder contrats de développement de l'offre résidentielle des communes de Nézel et Vernouillet.

Le CDOR de Nézel porte sur 40 logements commencés en 3 ans (2008-2010). L'aide forfaitaire prévisionnelle du CDOR de Nézel est de 370 000 euros. La commune a reçu deux acomptes, représentant 296 000 euros, soit 80% de l'aide forfaitaire prévisionnelle.

Au 31 décembre 2010, elle a dépassé les objectifs du contrat en réalisant 53 logements, dont 12 à caractère social. Le nombre de logements à prendre en compte pour le calcul de l'aide définitive est de 48 logements afin de respecter l'objectif de diversification sociale. Ainsi, il est proposé de clôturer le CDOR de Nézel avec une aide à la construction d'un montant de 450 000 euros, ce qui conduit à un engagement complémentaire de 80 000 euros.

Le CDOR de Vernouillet porte sur 140 logements commencés en 3 ans (2007-2009). Sur une aide forfaitaire prévisionnelle de 1 250 000 euros, la commune a reçu un premier acompte de 625 000 euros, soit 50%. Elle a demandé la prorogation de son contrat pour une année et au 31 décembre 2010, elle a atteint les objectifs du contrat avec 213 logements commencés sur 4 ans (2007-2010), dont 57 % de logements à caractère social.

Il est proposé de clôturer le CDOR de Vernouillet avec une aide à la construction d'un montant de 1 670 000 euros, ce qui conduit à un engagement complémentaire de 420 000 euros.

L'engagement total du Conseil général proposé au titre du présent rapport s'élève en investissement à 1 190 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et avec leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LEBRUN – Un certain nombre de communes étaient exclues du CDOR. Une commission a donc réfléchi à l'aménagement du règlement. Son travail a porté ses fruits et je félicite tous ses membres.

M. le PRÉSIDENT – Je suis également très satisfait de cette délibération. L'objectif du CDOR est d'aider les communes à construire. Nous avons constaté, et on nous l'avait fait remarquer à plusieurs reprises en séance, que ce dispositif pénalisait les bons élèves, c'est-à-dire excluait les communes qui avaient beaucoup construit avant qu'on n'en fasse une priorité. J'ai donc constitué un groupe de travail, et je remercie les neuf conseillers généraux qui y ont participé, pour me soumettre

des critères objectifs de nature à faire bénéficier du CDOR les communes qui avaient fait cet effort dans les années 2000-2004. Il y en a une vingtaine, à partir de critères acceptés par tous.

Sur cette base, j'ai voulu faire bénéficier immédiatement la commune d'Ablis de ces dispositions, en quelque sorte de façon rétroactive pour le CDOR qu'elle vient de signer. Vernouillet et Nézel en bénéficieront également. Il ne s'agit pas pour nous de faire des économies, mais d'aider les communes à réaliser les équipements indispensables pour l'accueil de nouveaux habitants.

Dans le cadre de la loi sur le Grand Paris, il est prévu la construction de 70 000 logements sur le territoire de l'Ile-de-France, dont environ 10 000 dans les Yvelines. Dans les années basses, on construisait 3 000 à 3 500 logements par an. Nous sommes arrivés à 5 500 ou 5 800 logements grâce au CDOR – avec la vingtaine de nouvelles communes, nous dépasserons peut-être les 6 000 logements. Il était en tout cas important d'élargir le nombre de bénéficiaires, au vu de cet objectif de 10 000 logements par an. Je remercie ceux qui ont insisté pour modifier le CDOR et ceux qui y ont travaillé.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. BARTH – Je vous remercie très sincèrement d'avoir entendu nos observations. La satisfaction est pour moi d'autant plus grande que ma commune était la plus pénalisée. Depuis trois ans, j'en ai parlé souvent et je remercie également les collègues de la commission, à laquelle j'ai participé. C'est pour une vingtaine de communes que l'on va corriger ce qui ressemblait...

M. le PRESIDENT – A une injustice.

M. BARTH – ...à une certaine iniquité au regard des efforts accomplis sans aide aucune.

M. DELIGNE – Je remercie à mon tour le Président et les membres de la commission, qui ont mené un vrai dialogue constructif pour trouver des critères correctifs et mettre fin à une inégalité flagrante. On ne pouvait prolonger cette situation dans laquelle, en raison de la période de référence, des communes qui faisaient un effort continu pour le logement ne pouvaient pas être aidées. Parmi les communes concernées, plusieurs rectifications ont été faites pour des opérations en cours, mais d'autres vont certainement signer de nouveaux CDOR. Pour ma commune, je l'attends depuis trois ans et je le signerai des deux mains.

Sur le fond, notre groupe a toujours dit que le CDOR était une bonne chose. Le Département peut apporter une aide dans ce domaine, notamment dans une période de forte crise du logement.

Et aujourd'hui, on vient de rétablir l'équité. Chaque fois qu'on signait un CDOR, je comptais les logements construits en même temps à Guyancourt. Rien que cette année, il y en a eu 200, sans aucune aide.

Enfin, pour prendre date et si l'évolution de nos institutions le permet, quand nous serons amenés à préparer la nouvelle génération des CDOR après 2013, le groupe de gauche souhaite que l'on puisse réfléchir sur les types de logements aidés – en Ile-de-France 66 % des familles sont éligibles au locatif aidé – de même qu'à l'accession à la propriété et à la mixité sociale. Je me réjouis, à ce propos, que Monsieur le préfet ait déclaré ce matin qu'il serait très attentif aux situations qui n'étaient pas normales en ce qui concerne le respect de la loi SRU. Mais au-delà de la proportion minimum de logements sociaux, le CDOR a un rôle incitatif. Quand viendra cette nouvelle génération, nous présenterons des propositions très concrètes pour que les logements sociaux soient favorisés dans notre département.

M. LEVEL – Je remercie l'Assemblée pour le CDOR de la commune de Fourqueux. Il n'aurait pas été possible d'y construire 120 logements sans l'accompagnement de l'établissement public foncier des Yvelines. La commune s'enorgueillit de faire en une seule fois 60 logements sociaux.

Un point d'histoire. En 1839, Madame de Monteynard décéda en couches dans le château. Très affecté, son époux fit détruire le château deux ans plus tard et offrit les matériaux à la population, ne gardant que les communs. Ce sont ceux-ci, ces 600 mètres carrés, où je vais faire dix logements sociaux, qu'on appellera « résidence Monteynard ».

MME MARY – Parmi les gens éligibles au logement social, certains ont 28 000 euros de revenu annuel, d'autres, des personnes seules, en ont 10 000. Ce ne sont pas les mêmes publics ni les mêmes charges pour les communes. Je regrette que dans ce CDOR on n'ait pas pris en compte l'enveloppe des 15 000 euros. Il y a trois types de financement et 5 000 euros par logement. Mais on n'a pas décliné l'aide de façon à inciter les communes à faire quelques PLAi, catégorie dont on manque le plus. Dans les CDOR qui sont présentés à notre assemblée, on ne donne jamais le détail des logements sociaux. C'est regrettable.

M. le PRESIDENT – Nous n'avons pas besoin d'attendre 2013 pour avoir ce type d'information.

M. LEBRUN – Dans le cadre des plans locaux et des plans intercommunaux de l'habitat, les communes négocient avec la préfecture le nombre de PLA, de PLAi et de PLS. Le CDOR est, au départ, une incitation à construire du logement social mais il est clair qu'ensuite chaque commune fait cet effort de répartition entre catégories. De toute façon, désormais on ne peut plus se contenter de faire des PLS, on est obligé aussi de faire du PLA et du PLAi, et sans cela il n'y aurait pas de parcours résidentiel fluide. On peut donner l'information sur cette répartition entre catégories, mais je ne suis pas trop inquiet : elle existe bien.

M. le PRESIDENT – On fera en sorte de communiquer l'information.

C'est une bonne méthode de travail. A une certaine époque, le président Borotra considérait que ce n'était pas de la compétence naturelle du Département que de donner ces aides, et c'était alors Roland Nadaus qui soulevait la question. Je rends hommage à Pierre Bédier pour avoir lancé le CDOR. Mais les modifications étaient tout à fait justifiées, car la situation était effectivement injuste.

Notre façon de travailler a été excellence. A l'initiative du groupe des élus de gauche, nous avons mis en place une commission qui a travaillé dans l'intérêt du département. Vous savez que je suis très attaché à ce que tous les territoires, quels qu'ils soient, bénéficient de la politique départementale. Nous sommes ici, tous, pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. Comptez donc sur moi pour réitérer cette expérience qui a porté ses fruits.

Vous aurez constaté que nous avons limité les CDOR à deux ans et demi. Cela va permettre à ceux qui ont terminé un premier contrat de bénéficier d'un second, puisque la date butoir est 2013. Je veux enfin remercier Thérèse Pérol, qui a porté ce dispositif innovant. Daphné Boret a pris le relais. Grâce à l'expérience, nous améliorons ce dispositif de façon très pragmatique.

M. DELIGNE – Comment se font les remboursements pour les CDOR qui n'ont pas été réalisés ?

M. le PRESIDENT – Dans ce cas, nous souhaitons moins être remboursés que de voir les logements construits. J'insiste donc pour qu'ils le soient. Je me suis engagé à ne pas pénaliser ceux qui n'ont pas pu respecter leurs objectifs pour des raisons très précises. A la date butoir, nous récupérerons les sommes allouées et non utilisées. Mais comme nous avons versé 50 % des fonds et que, en général, les communes ont construit au moins 50 % de leur programme, et il n'y aura pas trop lieu de discuter.

M. TISSIER – Je suis satisfait de la modification du règlement. Ma commune est parmi celles qui ayant fait une ZAC et 120 logements, dont 40 % de logements sociaux, dans une période antérieure, n'avaient pas pu bénéficier du CDOR, qui a été créé l'année suivante. Nous avons quand même continué à faire des logements sociaux pour atteindre les 20 % et nous les avons faits dans le tissu urbain, ce qui assure une meilleure intégration. Mais trouver du foncier dans le tissu urbain n'est pas facile. Quand on en trouve, c'est pour construire 20 ou 25 logements. Sur une période de trois ans, il est très difficile de faire un programme, puisqu'on n'a pas le foncier au départ et qu'on l'acquiert peu à peu. Je ferai donc la suggestion suivante : lorsque nous construisons du logement social, peut-on avoir aussi une subvention pour nous aider à nous équiper ? Dans ma commune, nous avons rempli notre programme à 161 % sur trois ans. Mais pour les équipements qui doivent suivre, nous n'avons eu aucune aide.

M. le PRESIDENT – On étudiera ce cas très précis. Mais dans le cadre de la politique contractuelle, le Département aide beaucoup les communes dans un domaine qui ne relève pas de ses compétences. C'est le cas notamment pour les équipements scolaires du primaire.

M. TISSIER – Nous en avons bénéficié et je vous en remercie.

Contrat de renouvellement urbain d'Achères

M. BARTH, *rapporteur* – Le contrat de renouvellement urbain concerne des communes qui ont plus de 20 % de logements locatifs sociaux et dont les quartiers d'habitat social ont des problèmes de fonctionnement. Achères se propose de créer de nouvelles liaisons pour améliorer l'accessibilité de ces quartiers, restructurer des équipements existants, conforter les pôles de vie. Le premier projet concerne le raccordement de la RD 30 au quartier des Plantes d'Hennemont. Sur un coût total de plus de deux millions d'euros, le Département verserait une subvention de 591 843 euros, soit 29,26 %. La deuxième opération consiste à aménager les abords de l'espace public de proximité. Sur un coût de 1 816 351 euros, la participation du Département serait de 50 %.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le PRESIDENT – Achères va donc bénéficier de nos subventions au taux maximal. Nous en reparlerons certainement dans les années à venir car cette commune jouera un rôle central dans l'aménagement du territoire.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. SOLIGNAC – Je remercie l'Assemblée.

Contrats eau

M. BARTH, *suppléant* M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le contrat eau de la commune de Beynes pour créer des canalisations de transfert et de collecte des eaux usées. Au taux de 35 % sur le montant éligible, notre subvention serait de 636 391 euros.

Il vous est également proposé d'accepter des compléments à deux contrats en cours. Pour le syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement de la Mauldre aval, du ru de Riche et de la Rouase, la subvention de 44 328 euros, soit 30 %, servira à des travaux de mise en valeur du milieu naturel. Pour le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre, une subvention de 10 %, soit 920 euros, servira à financer l'analyse des phytosanitaires dans les eaux. Le montant total pour les trois contrats atteint 681 639 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

MME DI BERNARDO – En tant que présidente du syndicat de la Mauldre, je remercie l'assemblée.

Subventions de fonctionnement au SMSO et au SMAGER

M. JOUY, *suppléant* M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'abord de voter la participation financière 2011 du Département au budget du syndicat d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, soit 64 000 euros en fonctionnement, essentiellement pour l'utilisation du bateau nettoyeur et, en investissement près de deux millions d'euros, qui iront surtout à la construction de la digue de Sartrouville dans le cadre d'un plan État-Région dans lequel le Département est impliqué à hauteur de 30 %.

D'autre part, il vous est proposé de fixer à 165 000 euros les dépenses de fonctionnement du SMAGER.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – La digue de Sartrouville représentera une dépense considérable pour le Département, qui est engagé à hauteur d'un tiers de la dépense.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aides aux études intercommunales

M. JOUY, *rapporteur* – L'intercommunalité de projet est importante pour un développement équilibré des Yvelines. Le schéma organisé par le préfet couvre l'intégralité du territoire par des EPCI. Cette réforme aura des conséquences importantes pour les Yvelines et le risque de mise en suspens de projets stratégiques n'est pas négligeable. Il faut que les élus des EPCI soient en état immédiatement de porter des projets nécessaires à la réussite de la politique menée par le Département. Il vous est donc proposé d'inciter les EPCI à fiscalité propre ou les associations de préfiguration des intercommunalités définies par le schéma départemental de la coopération intercommunale à engager des études à caractère stratégique. La dépense annuelle subventionnable serait plafonnée à 50 000 euros HT avec un taux maximal de financement de 50 %, soit au maximum 25 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRÉSIDENT – Précisons que le Département se réserve le droit de minorer ce taux de telle sorte que la participation du maître d'ouvrage ne soit pas inférieure à 20 % du coût du programme d'études.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée avec le Liban

M. DESJARDINS, *suppléant* M. JOLY *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 28 100 euros au comité départemental de la randonnée pédestre pour financer un chantier d'insertion mis en place avec la fédération des municipalités du Kesrouhan-Ftouh au Liban. C'est aussi un bon moyen de permettre à un certain nombre de jeunes des quartiers défavorisés de participer à ce genre d'actions pendant les vacances d'été.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

OIN Paris-Saclay

M. LOISON, *rapporteur* – Le Conseil général souhaite que l'OIN concrétise les ambitions d'un Grand Paris métropolitain dans lequel les Yvelines sont partie prenante. Il soutient donc cette opération pour assurer la prise en compte pleine et entière des atouts de la partie yvelinoise dans la construction du cluster scientifique et technologique et pour impulser et coordonner à court terme une dynamique opérationnelle sur cette partie yvelinoise.

L'année 2011 est consacrée à l'émergence d'un projet de développement territorial partagé, à l'adoption coordonnée des cadres stratégiques opérationnels et financiers de chacun des grands partenaires, Etat, Région et Département, et enfin à l'engagement d'opérations d'aménagement et de développement constitutive du socle de cluster. Il vous est donc proposé d'attribuer une aide de 600 000 euros en 2011 pour financer les missions de l'OIN.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

MME AUBERT – Ayant lu attentivement cette délibération, je m'interroge sur ses objectifs. Il s'agit d'une déclaration d'intentions qui énumère les missions de l'établissement public Paris-Saclay et tend à prouver l'intérêt de cette convention pour le Département. Je n'y trouve nulle part les engagements contractuels des parties, notamment de l'EPPS. Cette subvention est-elle prévue par la loi ? Je me demande également si elle n'anticipe pas le futur contrat de développement territorial. On ne nous dit pas à quoi seront affectés ces 600 000 euros. S'agit-il d'un soutien ponctuel ou durable ? De son côté, le Conseil général de l'Essonne n'a pas jugé nécessaire d'apporter un soutien financier similaire.

En haut de la page 3 de l'exposé, on écrit qu'il « importe que la création des conditions de mise en œuvre [des leviers opérationnels] soient garantie dès 2011. » Comment le seront-elles ?

En page 4 de la convention, on nomme la Minière comme l'un des objectifs d'aménagement ; Pour ma part je suis très réticente à l'aménagement de cette zone : elle devrait être incluse dans les 2 300 hectares sanctuarisés.

Pour me résumer, je m'interroge sur l'urgence et même la nécessité de voter cette subvention. C'est prématuré. Il serait sage d'attendre la mise en place du contrat de développement territorial. J'ai bien entendu ce matin le préfet dire que la situation n'était pas stabilisée, que les maillons de la chaîne n'étaient pas définitivement identifiés. En conséquence, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. DELIGNE – Marie-Hélène Aubert vient de le dire parfaitement : n'est-il pas prématuré d'accorder une subvention alors qu'on ne connaît pas encore les projets d'aménagement ? L'exemple de la Minière est le bon.

Je voudrais aussi exprimer d'autres interrogations au nom de mon groupe.

D'abord, est-il bien logique qu'une collectivité territoriale comme le Conseil général subventionne pour 600 000 euros un outil de l'Etat ? L'EPPS est en effet créé par la loi sur le Grand Paris, qui traduit une volonté présidentielle. Il s'inscrit dans le cadre de l'OIN qui peut dresser des documents s'imposant à ceux mis au point par les collectivités, y compris peut-être demain le SDRIF – même si le SDRIF de 2008 reste en suspens et que nous ne sommes toujours à celui de 1994. Est-il normal, donc, d'abonder un outil dont on ne connaît pas les projets ? Le Conseil général de l'Essonne ne le fait pas, la Région non plus, et sur les quatre intercommunalités qui ont été contactées, deux au moins répondront négativement en raison de ce que je viens de dire.

De manière plus pragmatique, je demande à chacun de bien y réfléchir : si nous commençons à financer la structure qu'est l'EPPS sans savoir où nous allons, cela posera des problèmes pour l'avenir, y compris sur la façon dont les outils sont structurés.

D'autre part, il y a aussi un problème de gouvernance. Au-delà des 2 300 hectares réservés, se pose toute la question des projets d'aménagement. Il y a trois ans, je disais ici même : va-t-on faire sans les élus locaux, ce qui veut dire contre eux et contre la population, et au moins sans garantie du respect des projets de territoire et des équilibres déjà existants ?

En 2007, le Conseil général et les communes ont déjà eu à délibérer sur la constitution d'un GIE. Ce n'était déjà pas une solution très représentative des élus. Mais ce GIE a été écarté, pour nous imposer un EPPS où siège un seul représentant des maires par département. Je remercie d'ailleurs Joël Loison, qui est attentif au dialogue avec nous ; mais cela ne suffit pas pour une bonne gouvernance. L'OIN fait courir un risque énorme : le Grand Paris ne doit pas être un mouvement de recentralisation, sans la participation des élus locaux. Le Grand Paris, a dit le préfet, suppose la participation des uns et des autres – nous avons d'ailleurs appris qu'il fallait que les services de l'Etat se mettent d'accord entre eux. En tout cas, si les élus locaux ne participent pas à l'élaboration des projets, on n'y parviendra pas.

Je me félicite que nous ayons pu nous mettre d'accord sur le tracé des transports structurants. Avec notre connaissance des réalités locales, notre sens des intérêts des territoires, le dialogue, qui a été vraiment possible, a permis de trouver une stratégie qui bénéficie à notre Département. Mais sur tout le reste, je constate un déficit énorme de concertation. Ainsi, ce lundi, nous étions en réunion avec les services du Département à propos d'un maillage d'une partie du plateau de Saclay, qui nous tient à cœur. J'ai dû dire qu'on mettait fin au processus tant que l'EPPS ne dit pas clairement où il veut aller, avec quels projets, et comment il respectera les demandes des élus. Il n'y a rien d'anormal à ce qu'un élu local demande des garanties sur l'avenir de son territoire. Je ne reviens pas sur le fait que, quand on avait essayé de capter 180 hectares du territoire de ma commune dans mon dos, je ne l'ai pas apprécié.

J'en reviens à l'essentiel, le cluster. Ce peut être un objectif de développement formidable, à condition que l'on respecte tous les éléments que j'ai indiqués. Donc le groupe des élus de gauche votera contre le fait de donner 600 000 euros à cet établissement sans avoir le moindre repère sur ce que pourraient être les conventions et les contrats. Ce serait quand même un comble pour un conseiller général de donner 600 000 euros à une telle structure les yeux fermés, au moment où l'on nous dit que l'Etat n'a pas d'argent, fait des économies, et montre les collectivités du doigt en disant qu'elles dépensent trop !

M. le PRÉSIDENT – Je ne mâcherai pas mes mots et je le dis tout net : c'est un mauvais procès que vous nous faites, à droite comme à gauche. Je siège à l'établissement public du plateau de Saclay depuis l'origine. Certains, pour des raisons strictement politiques, ont refusé de siéger. Je m'étonne de voir pourtant le président de la CASQY présider la commission logement – il y en a cinq et pour ma part je préside celle du développement économique. Donc, selon les circonstances, on est là ou on n'est pas là. Mais je remercie Monsieur Cadalbert de siéger dans cette commission où il fait un travail remarquable.

Je rappelle qu'il y a dans les Yvelines une autre OIN, avec un établissement public, dans lequel l'Etat, la Région et le Département participent financièrement. Il est donc faux de dire qu'il n'y a pas de raison que le Département participe financièrement à la deuxième OIN. L'EPAMSA est un contre-exemple, puisque chacun des trois partenaires l'abonde à hauteur de 900 000 euros.

J'ai assisté à toutes les réunions. Il y a eu des oppositions très fortes, non pas tant sur le fond du projet que sur les modalités d'information en amont. Or les 600 000 euros, et c'est une réponse à Marie-Hélène Aubert, serviront justement à financer des projets d'étude, non des décisions à mettre en œuvre immédiatement. Et nous en avons bien besoin. S'agissant du métro automatique léger, c'est grâce à l'aide de Pierre Veltz, le directeur de l'EPPS, que nous avons pu obtenir à l'issue du

débat public les quatre gares qui nous sont si indispensables : Versailles Chantiers, Satory, Saint-Quentin-université et Saint-Quentin technocentre ; et c'est grâce aux études qu'on a pu faire comprendre à la société du Grand Paris, où je siège au conseil de surveillance, combien il était indispensable d'avoir ces gares. On ne peut pas reprocher à l'EPPS d'aller à l'encontre des intérêts des élus et profiter de ce travail collectif qui nous a considérablement aidés, notamment dans les réunions de travail avec le ministre Maurice Leroy, à faire aboutir ce dossier.

On a voulu faire un procès politique parce que le dossier était porté par le Président de la République et qu'on a considéré qu'il allait trop vite. Comme l'a dit le préfet tout à l'heure, ce sont des projets sur 20 à 30 ans. Si aujourd'hui nous différons les études en menant la politique de la chaise vide – ce que tout le monde ne fait pas puisque la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc siège, de même que celle de Massy et que je siège en tant que président du Conseil général – il y aura des délais supplémentaires. Si nous n'étions pas intervenus tous ensemble nous n'aurions pas cette ligne de métro léger qui profite également beaucoup à l'Essonne, où il y a sept gares.

J'ai bien conscience, et le maire de Guyancourt l'avait rappelé, que La Minière est un cas très particulier. Certains, peut-être, ont voulu passer en force. Mais rien ne pourra se faire sans respecter les élus en charge de ces territoires et de leurs populations. Ayant siégé une dizaine d'années à la commission départementale des sites, on ne doutera pas de ma vigilance sur ce lieu qui est l'un des plus sensibles des Yvelines. Je serai donc à vos côtés pour le préserver. Mais comme je l'ai fait et comme mes prédécesseurs l'ont fait à l'EPAMSA, il est important que nous puissions faire valoir notre position. Le grand risque serait que le cluster se développe essentiellement sur l'Essonne. Il est important que dans ce dossier Yvelines et Essonne soient à parité. Pour ce faire, il faut absolument que nous soyons présents.

Dans la corbeille de mariage, je vous apporte ce projet extraordinaire de la boucle ouest, avec quatre gares, qui ne figurait pas dans le projet initial du Grand Paris. Je n'étais pas sûr de pouvoir l'obtenir, et c'est d'ailleurs un travail d'équipe avec Valérie Péresse. En toutes circonstances, il faut faire entendre notre voix et comptez sur moi de faire entendre la vôtre : je suis votre représentant et il ne s'agit pas pour moi de défendre des intérêts qui seraient contraires aux vôtres. Mais dans la mesure où, dans ce projet, le territoire des Yvelines concerné est nettement moins important que celui de l'Essonne, il faut nous défendre, et je défendrai les 2 300 hectares de terres agricoles sanctuarisées, mais tout autant notre présence dans le cluster pour défendre les projets liés à l'industrie automobile, si importante pour l'emploi, et enfin la participation à l'élaboration du contrat de développement territorial.

Ce que nous avons fait à l'EPAMSA, il est important de le faire aussi à l'EPPS. Si certains n'y siègent plus – temporairement –, du moins tout le monde, et je pense à Michel Berson, président du conseil général de l'Essonne, a été très présent à toutes les réunions qui ont permis la constitution de cet établissement public.

Disons qu'il y a plutôt des difficultés de forme et des problèmes récurrents, il ne faut pas se le cacher, ente l'Etat et la Région. Mais désormais, dans la société du Grand Paris, c'est à l'unanimité – ce qui était loin d'être évident – que nous avons voté ce très beau projet qui va engager pour les trente ans à venir les transports d'Ile-de-France. Je suis confiant pour l'avenir et je suis convaincu que nous nous retrouverons autour de la table comme dans les débuts de l'établissement public pour faire du bon travail dans l'intérêt de chacun de nos deux départements. Soyez en tout cas certains que je serai vigilant à ce que votre voix, depuis Saint-Quentin ou depuis Buc, soit écoutée.

M. DELIGNE – Vous comprendrez la passion que je mets moi aussi sur ce sujet, d'une telle importance.

M. le PRESIDENT – Nous avons travaillé des dizaines d'heures, avec Pierre Veltz, et depuis la toute première réunion. C'est un lent travail de maturation. On ne peut pas parvenir tout de suite à un rythme de croisière. Ce dont nous avons besoin, c'est de bonnes volontés. Je pense qu'elles seront au

rendez-vous car – ce n'est pas le lieu de le dire – il n'y a plus de raisons que l'Etat et la Région s'opposent. Le fait que leurs relations soient pacifiées devrait nous permettre de mieux avancer sur ce dossier.

M. DELIGNE – Lorsque je parle des relations entre l'Etat, qui a créé le dispositif de l'OIN et les collectivités territoriales, notamment ma commune, j'en parle du point de vue de la gouvernance. Bien évidemment, je suis un homme de dialogue et je parle avec les uns et les autres. J'ai mentionné Joel Loison, j'aurais pu mentionner aussi François de Mazières, qui préside une commission, ou vous-même et Yves Vandewalle sur la partie transports, qui était déterminante. Heureusement d'ailleurs que ce dialogue a lieu, car dans un premier temps, la proposition était de faire la gare à La Minière. La solution que l'on a trouvée est plus porteuse d'avenir, plus réaliste et ne fera pas de dégâts dans un secteur très sensible. Je vous remercie donc de vos rappels. Il est vrai que les rapports entre l'Etat et la Région ne nous ont pas aidés. La question du SDRIF a aussi compliqué les choses. Je ne fais pas de ces problèmes une question personnelle à l'égard de l'EPPS ; les hommes et les femmes qui y travaillent le font en fonction des orientations qu'on leur donne ; néanmoins tant qu'on ne peut pas travailler sur un projet identifié et partagé, cela reste très difficile. En homme de dialogue, je pense aussi que c'est dans l'échange que l'on pourra construire. Je ne suis pas partisan de rester en marge, mais pour un véritable copilotage. S'il n'existe pas, les différentes structures se trouveront dans une réelle opposition. Ce ne serait pas bon pour les Yvelines. C'est pourquoi notre vote d'aujourd'hui contre l'attribution de ces 600 000 euros est aussi un vote de précaution. Il ne met pas en cause l'avenir, si dans cet avenir on tient compte de ce que nous avons voulu exprimer aujourd'hui.

M. SOLIGNAC – Puisqu'il est question de gouvernance, je rappelle que l'Etablissement public foncier des Yvelines est mandaté pour assurer la responsabilité du foncier de La Minière. Or l'EPFY est composé essentiellement d'élus yvelinois, qui seront vigilants.
Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec 11 voix contre (groupe des élus de gauche) et une abstention (Mme Aubert).

Personnel départemental

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il s'agit de vous proposer 127 transformations d'emplois, dont 101 suite à des réorganisations de services et 26 suite à la loi du 9 novembre 2010 qui fixe un nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.
Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Conditions d'exercice des mandats locaux

M. LEBRUN, *suppléant* M. DELAPORTE *rapporteur* – Après renouvellement d'une partie du Conseil général en mars dernier, il convient de redéfinir les indemnités de fonction des conseils généraux ainsi que les principes de remboursement des dépenses des mandats spéciaux. En pratique, il vous est proposé de reconduire les termes de la délibération précédente.
La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. SAINT-AMAUX – N'y a-t-il pas une augmentation de l'indemnité ?

M. le PRESIDENT – Peut-être une indexation.

M. SAINT-AMAUX – Je trouve quand même bizarre que pour le personnel il n'y ait pas d'augmentation de salaire, et que les conseillers généraux, trois mois après les élections, revalorisent

leur indemnité. Ce n'est pas de même nature, je sais, mais cela me fait penser aux conseils d'administration qui expliquent au personnel qu'il n'y a pas d'argent.

M. le PRESIDENT – Je peux vous rassurer : il n'y a pas d'augmentation du tout.

M. SOLIGNAC – Il n'y a pas de GVT pour les élus !

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Eclairage public

M. TAUTOU, *suppléant* M. TETART, *rapporteur* – Ce rapport concerne le programme 2011 de modernisation des installations d'éclairage public sur routes départementales hors agglomération.

Je rappelle d'abord que pour 2010, 785 000 euros ont été inscrits au budget, dont 366 000 euros ont été engagés, soit 288 000 euros pour poursuivre les opérations du programme 2008 et 78 000 euros pour celles du programme 2009.

Dans un souci de développement durable, en mai 2010 nous avons décidé d'étudier avec les collectivités concernées l'opportunité de maintenir l'éclairage hors agglomération en section courante. Dans un premier temps, on va expérimenter cette nouveauté sur 11 kilomètres de routes départementales en six sections à l'été 2011. Il est proposé de consacrer 215 000 euros à cette opération, de faire la communication appropriée et de réaliser les comptages de vitesse pour évaluation.

Pour 2011, il est prévu un programme de modernisation de 447 225 euros, comprenant la somme que je viens de mentionner.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Bien entendu les services ont été en contact avec les maires des communes sur lesquelles se situent les six tronçons où l'on interrompra l'éclairage. Cela peut entraîner une économie importante et va dans le sens du développement durable. D'après les premières études au plan national, cette suppression des points lumineux renforce la sécurité car elle incite à ralentir.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Investissements immobiliers dans les casernes

M. RAYNAL, *suppléant* M. VIALAY, *rapporteur* – Chaque année nous engageons des investissements immobiliers dans les casernes de pompiers – c'est en 2013 qu'auront lieu les modifications de compétences entre les départements et les SDIS pour les travaux. Il s'agit d'engager des programmes que nous avons déjà vus – les casernes de Chanteloup, Méré, Bréval – et d'autres travaux lourds de réhabilitation, en collaboration avec la commission Equipement des sapeurs-pompiers.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – C'est un programme très chargé et c'est bien ainsi. Le colonel Secardin qui accompagnait le préfet ce matin était heureux de le constater, en particulier pour le regroupement à Trappes des centres de traitement de l'alerte.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Déclassement d'emprise routière

M. MALLE, *rapporteur* – Il s'agit de régulariser un dossier un peu compliqué. Le Département était devenu propriétaire d'un terrain de 7 500 mètres carrés sur Neauphle-le-Vieux et Villiers-Saint-Frédéric dans le cadre du classement du réseau routier départemental.

Villiers-Saint-Frédéric avait demandé au Département de lui céder ce terrain, dont 970 mètres carrés sont situés sur Neauphle, pour 34 000 euros. Le Département avait délibéré en ce sens. Mais lors de l'établissement du document d'arpentage, le géomètre s'est aperçu que la surface située à Neauphle appartenait à un propriétaire privé, sans que l'Etat en ait tenu compte lorsque cette ancienne voie dépendante de la RN 12 avait été classée dans le réseau départemental. Il convient donc d'annuler la première délibération favorable à la cession à Villiers-Saint-Frédéric et de décider cette fois de céder à cette commune les 6 567 mètres carrés qui sont sur son territoire, pour 29 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Vous confier cette délibération relève un peu du bizutage ! Mais vous avez passé l'épreuve avec succès.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Logement pour le SDIS

M. RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre du plan de relance, le Conseil général avait décidé d'acquérir un certain nombre de logements qui seraient mis à la disposition du SDIS pour loger des sapeurs-pompiers. Il vous est proposé de signer une convention en ce sens pour un logement que nous avons acquis au Chesnay.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Renforcement des chaussées

M. TAUTOU, *suppléant* M. TETART, *rapporteur* – Il vous est proposé une liste de travaux de renforcement localisé des chaussées afin de remédier aux dégradations consécutives à l'hiver 2010-2011. 39 sections doivent être renforcées, pour un montant de 1 100 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Appartement pour le centre maternel de Porchefontaine

M. RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre du plan de relance, nous avons décidé d'acquérir des appartements non seulement pour le personnel du SDIS, mais pour des fonctionnaires territoriaux et pour le centre maternel de Porchefontaine. C'est un appartement à Elancourt qu'il vous est proposé de mettre à disposition de ce dernier.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 938 à Buc

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans le cadre du programme 2011 de modernisation et d'équipement des routes départementales, nous allons réaliser au cours de l'été la deuxième tranche de requalification de la RD 938 dans la traversée de Buc. Il vous est demandé d'autoriser la signature d'un avenant à ce sujet à la convention de groupement de commandes avec la commune.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

« Ensemble en scène » à la fondation Coubertin

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 13 400 euros pour la manifestation culturelle « ensemble en scène » qui aura lieu en juillet et de signer la convention avec la fondation Pierre de Coubertin qui l'organise.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide en investissement aux Essarts-le-Roi

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention ponctuelle d'investissement de 18 520 euros, soit 30 % de la dépense, à la commune des Essarts-le-roi afin de déplacer le skate parc communal en raison des troubles constatés.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Précisément, cet équipement se trouvait dans l'enceinte du collège des Molières que nous avons reconstruit et que je viens d'inaugurer. Il n'y avait plus sa place.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur de l'Assemblée départementale

M. TAUTOU, *suppléant* M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Hervé Planchenault qui a présidé la Commission du Règlement m'a demandé de rapporter le fruit de ses travaux.

Il vous est proposé de rédiger ainsi l'article 34 du règlement intérieur, intitulé « droit d'expression des groupes politiques – magazine d'information départemental » : « les différentes lettres du Département sont remplacées par un magazine d'information départemental. Une page de ce magazine, diffusé trois fois par an, est réservée à l'expression des groupes d'élus. Les groupes d'élus remettent leur texte au directeur de la publication dans les délais qui leur sont précisés.

Tout texte diffamatoire mettant en cause les personnes ou « dépassant le droit légitime à la critique et à l'expression démocratique dans les valeurs républicaines » sera refusé.

Le contenu des textes engage la responsabilité personnelle de leur(s) auteur(s). »

Il vous est proposé par la Commission du Règlement un amendement qui vise à supprimer l'alinéa « Tout texte diffamatoire... sera refusé et à compléter ainsi le dernier alinéa : « Le contenu des textes engage *exclusivement* la responsabilité... »

D'autre part, pour s'adapter à la réalité des dossiers traités, à l'article 3 la commission des Finances deviendrait la commission des Finances et des affaires générales et la Commission Education, Culture et affaires générales deviendrait la commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La commission du Règlement a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. le PRESIDENT – Ayant longtemps présidé la commission Education, Culture et Affaires générales, je trouvais en effet qu’il aurait été plus logique de lui rattacher la Jeunesse et les Sports, pour transférer à la commission des Finances les Affaires générales.

M. SYLVESTRE – Nous sommes d’accord pour ces modifications des deux derniers alinéas. En revanche, le groupe des élus de gauche s’interroge beaucoup sur la modification du bulletin. On nous propose de modifier le règlement intérieur pour entériner la création d’un magazine départemental qui remplacera l’actuelle lettre cantonale. Cette nouvelle formule a des conséquences sur le droit à l’expression des membres de notre groupe. Dans l’ancienne version, chaque conseiller général disposait de la moitié de l’espace. Dans la nouvelle version, une page seulement du magazine sera consacrée à l’expression des groupes politiques. La possibilité de faire une tribune adaptée à la population de chaque territoire disparaît donc. Pourtant, chaque conseiller général est majoritaire dans son canton et a droit, à ce titre, de s’adresser à l’ensemble de ses administrés. Nous ne voterons donc pas la partie de la délibération relative à la modification de cette partie du règlement. Nous souhaitons aussi revoir les membres de cette commission car nous avons fait quelques suggestions qui n’ont pas pu être examinées, sans doute par manque de temps. Mais comme sur d’autres sujets dans le passé, nous reviendrons sans nous décourager. Nous sommes quand même parvenus à des résultats.

M. le PRESIDENT – Je n’en doute pas.

M. VIGNIER – Monsieur le président, je vous ai déjà entretenu de la lettre cantonale qui existe actuellement. Elle donne la possibilité d’une expression de proximité à chaque conseiller général qui veut bien la faire. La rédigeant eux-mêmes, ils y montraient vraiment leur façon d’être. C’était très apprécié localement, j’ai des retours dans ce sens. De plus le système était équilibré, avec une page pour le président – pas pour l’institution – et une page pour le conseiller général local, qui avait ainsi une reconnaissance. C’est en cela surtout que le changement proposé ne me semble pas bon. Je ne sais pas ce qui a guidé ce changement – un élément politique ? – qui supprime la partie locale au profit de l’institution. Il s’agit en quelque sorte pour nous de faire un chèque en blanc. Seuls les groupes vont s’exprimer et on va passer plus à un discours politique. Or tous ceux qui jouaient le jeu et faisaient la lettre cantonale le faisaient avec leur sensibilité, mais honnêtement. Il n’était vraiment pas nécessaire d’introduire cette disposition sur un texte « diffamatoire » car je pense que cela n’a jamais dû se produire. Le représentant du canton est majoritaire dans son canton et qu’il s’exprime me semble plutôt bien.

Ensuite, je comprends bien que ceux qui sont maires n’ont pas ce souci, parce qu’ils peuvent faire connaître leur action dans leur bulletin municipal. On a beaucoup de mal à faire comprendre aux habitants ce que fait le conseiller général. Cette lettre le permettait. Vous nous enlevez cette possibilité. Ce n’est pas bien, et je voterai contre ce projet. Bien entendu ce moyen de communication n’était pas parfait. On était limité à un tirage de 2 000 lettres par canton. Dans un canton de 17 000 habitants, cela va, quand on en a 53 000, ce n’est pas le cas. Mais c’était au conseiller général de choisir les bons envois et de compléter lui-même s’il le désirait. On va supprimer la possibilité de faire connaître l’action de proximité du Conseil général au profit d’un magazine institutionnel.

Or ce n’est pas le format qui convient. Lorsque nous recevons un gros magazine, s’il n’est pas lié à nos intérêts directs, il va à la poubelle. C’est donc une dépense de papier plutôt bête. En revanche, je peux vous affirmer que la lettre recto-verso était lue. Personnellement, n’étant pas maire, c’était mon seul moyen de faire connaître mon travail de conseiller général sur le terrain. Si l’on doit revoir le règlement intérieur, qu’on le revoie dans son entier. Il est un peu dommage que, à partir de la révision d’un article, on soit amené à demander cette révision d’ensemble.

M. le PRESIDENT – Dans mon discours après ma réélection, j’avais mentionné ce défaut d’identification du Conseil général que nous constatons tous. La lettre cantonale n’a pas pallié ce défaut. En réalité même, elle est tombée en désuétude. Autrefois, il y avait 39 lettres, une par conseiller. Désormais il n’y a que 17 conseillers généraux sur les 39 qui nous ont demandé de faire une lettre cantonale : Michel Vignier la juge intéressante pour lui mais 22 conseillers généraux ne sont pas de cet avis et ne considèrent pas qu’elle corresponde à leur besoin de communication. Michel Vignier a mis le doigt sur une situation spécifique, celle du conseiller général qui n’a aucun mandat municipal. Il a effectivement une réelle difficulté, y compris pour recevoir les administrés. Personnellement, je recevais souvent les gens à mon bureau de la mairie lorsque j’étais maire-adjoint de Versailles. D’autres conseillers généraux avaient le même souci que Michel Vignier, par exemple Catherine Péricard. La lettre, qui d’ailleurs n’existe que depuis quatre ou cinq ans, a donné satisfaction au début. Mais un canton a en général 35 000 habitants, avec des pointes jusqu’à 60 000 habitants. Un tirage de 2 000 exemplaires n’était pas suffisant.

Je suis parti d’un constat : la méconnaissance absolue de la part de nos concitoyens de ce que fait le Département. Quand j’ai vu ce qui se faisait dans d’autres départements, dans des régions, j’ai pensé qu’il était sans doute bon de passer à un niveau supérieur, et d’éditer une revue qui sera distribuée trois fois par an, mais à 600 000 exemplaires, et sous pellicule transparente pour qu’elle soit bien identifiée comme une vraie revue.

Bien entendu il n’y a pas de recette miracle. J’ai connu l’époque, celle du président Tenaillon, où le département avait une revue sur papier glacé, mais qui se consacrait peut-être trop à la culture, - et même, avait-on remarqué, souvent à l’archéologie ! – ou à des pages de chiffres particulièrement austères. Cela ne reflétait pas toutes les compétences du Conseil général. Je vous suggère de regarder le n° zéro. Nous lançons ce journal à frais constants, mais évidemment accrus par un tirage bien plus considérable pour faire connaître la politique du Département. Vous savez combien je m’efforce d’être consensuel et je suis attaché à l’expression de sensibilités différentes. Donc, loin de moi l’idée de faire une revue qui puisse être perçue comme partisane. Ma motivation est vraiment de faire connaître ce que, tous ensemble, nous réalisons pour nos concitoyens dans le département. Si je veux le faire maintenant, c’est aussi que dans trois ans nous allons appliquer la réforme territoriale. Il me semble important de faire connaître la variété de chantiers que nous lançons dans ces trois prochaines années. Je suis très ouvert à la demande d’André Sylvestre d’améliorer – le premier numéro, bien sûr, ne sera pas parfait, loin de là – la communication faite par chacun de nos deux groupes. J’ai quand même tenu à ce que, dans le premier numéro, on puisse, pour chaque canton, développer l’actualité en parlant d’un événement ou d’une inauguration. Il n’est pas question de mettre en valeur quelques cantons seulement. Dans chaque numéro, on retrouvera tous les cantons.

Je souhaite donc que, dans cette commission dite du règlement intérieur, vous puissiez traiter de ces questions. Je propose aussi au président de groupe, André Sylvestre, de rencontrer ma directrice de la communication à mon cabinet, Marie Guévenoux pour voir ce qui peut être raisonnablement fait dans le premier numéro. Nous en ferons un petit bilan : sur la façon dont les habitants l’ont reçu, sur la distribution – c’était le pêché originel de la lettre cantonale : mon canton avait reçu la lettre cantonale de Bertrand Devys, le sien avait reçu la mienne ; plus tard la distribution a été très mauvaise, voire inexistante. Mais effectivement pour Michel Vignier, la difficulté, c’est de ne pas être maire, et de surcroît d’être l’élus d’un canton qui compte de nombreuses communes.

Il m’avait semblé important, dès ma réélection, de prévoir ce support pour faire connaître notre politique à tous nos concitoyens. Mais je pense vraiment à un travail d’information collectif, sans que quiconque s’attribue les mérites de notre action. Je propose donc à André Sylvestre, comme à Marie-Hélène Aubert et d’autres nouveaux élus, de participer à ces travaux – je pense à un petit groupe de travail. Le premier numéro du magazine est prévu pour l’automne. Trop longtemps, nous n’avions aucun instrument à notre disposition. La lettre cantonale était un progrès mais je l’ai dit, elle n’a pas répondu aux attentes de la majorité des conseillers et est tombée en désuétude.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de communication pour voir à quoi ressemblera le premier numéro.

Les conclusions du rapport, amendées, mises aux voix, sont adoptées avec 11 voix contre (groupe des élus de gauche).

La séance est levée à 16 heures 20.

Prochaine séance : vendredi 8 juillet 2011 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Ismaïla WANE.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

SOMMAIRE

Débat en présence de Monsieur le préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département	1
Communications de M. le Président du Conseil général	25
Adoption de comptes rendus analytiques	26
Désignation de représentants dans diverses instances	26
Compte administratif 2010	26
Budget supplémentaire 2011	33
Offre d'accueil de la petite enfance	34
Insertion des bénéficiaires du RSA	36
Subventions à des associations d'insertion	40
Maison de santé « Claire demeure » à Versailles	41
Contrats d'objectifs et de moyens de Conflans-Sainte-Honorine et Plaisir	41
Contrats de développement de l'offre résidentielle	42
Contrat de renouvellement urbain d'Achères	46
Contrats eau	46
Subventions de fonctionnement au SMSO et au SMAGER	47
Aides aux études intercommunales	47
Coopération décentralisée avec le Liban	47
OIN Paris-Saclay	48
Personnel départemental	51
Conditions d'exercice des mandats locaux	51
Eclairage public	52
Investissements immobiliers dans les casernes	52
Déclassement d'emprise routière	53
Logement pour le SDIS	53
Renforcement des chaussées	53
Appartement pour le centre maternel de Porchefontaine	53
RD 938 à Buc	53
« Ensemble en scène » à la fondation Coubertin	54
Aide en investissement aux Essarts-le-Roi	54
Modification du règlement intérieur de l'Assemblée départementale	54